



Compte rendu de réunion publique

22 avril 2024

Les impacts environnementaux et sanitaires

Saint-Pourçain-sur-Sioule



PROJET DE MINE
DE LITHIUM
DANS L'ALLIER

ORGANISÉ PAR



SALLE/ADRESSE :	Mirendense/Saint-Pourçain-sur-Sioule
PARTICIPANTS :	83 participants dans la salle / 160 en ligne (youtube et zoom)
DÉBUT > FIN :	18h07 à 21h22

Commission particulière du débat public (CPDP) :

Mme	Claire BOUTELOUP	CPDP
M.	Nicolas LE MEHAUTE	CPDP
M.	Romain TORD	CPDP
Mme	Sofia ALIAMET	CPDP

Intervenants :

M.	Fabrice FREBOURG	Imerys
M.	Grégoire JEAN	Directeur en Recherche et Développement, Imerys
M.	Boris VAXELAIRE	Imerys
Mme	Sophie SEYTRE	DREAL
Mme	Fabienne THIERRY	France Nature Environnement
Mme	Michelle PETIT	France Nature Environnement
M.	Cyril METIER	Office National des Forêts
Mme	Patricia LAEDERICH	Association « Préservons la forêt des Colettes »
M.	Francis KESSLER	Association « Préservons la forêt des Colettes »
M.	Nicolas HAROUIN	DDT

RESUME DE LA REUNION

Cette réunion, consacrée aux impacts environnementaux et sanitaires du projet, s'est déroulée le lundi 22 avril à Saint-Pourçain-sur-Sioule et était retransmise en direct sur ZOOM.

Cette réunion était structurée en deux séquences : une première centrée sur les enjeux de **pollutions et risques** et une deuxième sur les enjeux de **biodiversité, paysage et cadre de vie**. A la fin de chaque séquence, un temps d'échange a eu lieu avec les participant.e.s, qui ont permis de soulever les différents questionnements et avis de la part du public.

La séquence 1 était structurée autour de 3 interventions :

- Une présentation de la stratégie d'**Imerys** pour limiter les impacts environnementaux et sanitaires générés par le projet. Cette stratégie comprend notamment : la finalisation des études d'impacts et de dangers, le développement de solutions de stockage des résidus, mais aussi le choix en amont du projet de faire une mine en souterrain et de favoriser le transport ferroviaire.
- Une intervention de **Sophie Seytre**, inspectrice des installations classées pour la **DREAL** (Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), qui a précisé le rôle et le périmètre d'intervention de la DREAL. Son intervention a notamment permis de souligner que **l'avis d'autorisation ou d'interdiction** d'un projet délivré par la DREAL est motivé par les **impacts du projet sur l'environnement et les personnes**.
- Une intervention de **Fabienne Thierry et Michelle Petit**, à la présidence de **FNE** (France Nature Environnement) Allier, pour **questionner l'opportunité du projet** au regard des risques industriels, des pollutions et des nuisances qu'il va générer et pour questionner le développement massif de la voiture électrique dans un contexte de crise climatique et de besoin de sobriété énergétique.

A la suite de ces interventions, le public a demandé des précisions sur les **impacts cumulés des trois sites** en termes de pollutions et les mesures spécifiques déployées par Imerys pour limiter les nuisances sonores et visuelles, notamment en matière de trafic routier. Le public a également demandé si un **plan de transport** était prévu afin d'anticiper la hausse du trafic routier lié au projet.

Des compléments ont été demandés sur le **rôle de la DREAL** dans l'autorisation et surtout l'interdiction des projets, mais aussi sur le **circuit de traitement du lithium** et son impact environnemental, sur le classement du site minier en **SEVESO**, et sur les mesures prévues pour prévenir de « **l'effet cocktail** » lié à l'exposition à plusieurs substances et produits chimiques en même temps.

Des **doutes** ont aussi été soulevés quant à la possibilité d'une « après-mine propre ». Plusieurs personnes se sont inquiétées de **l'irréversibilité du projet** et de ses impacts à long terme sur la biodiversité alentour, notamment le dépérissement de la forêt des Colettes.

Enfin, certains participant.e.s ont pointé qu'un site de conversion directement implanté à proximité de l'usine aurait permis de limiter l'artificialisation du territoire. Pour certain.e.s, le choix d'installer une usine de chargement est même contraire à la **loi ZAN** (Zéro Artificialisation Nette).

La séquence 2 était structurée autour de 3 interventions :

- Une intervention de **Cyril Métier de l'ONF** (Office National des Forêts) pour un point sur l'état de la forêt domaniale dans l'Allier, dont la forêt des Colettes. Son intervention a permis de souligner qu'avec le réchauffement climatique, l'état des forêts est très critique et l'ONF a adopté un **mode de gestion de crise**. Il a également précisé que cette situation est réversible et que des plans de régénération sont en cours.
- Une intervention de l'association « **Préservez la forêt des Colettes** » qui a alerté sur l'impact de la mine sur l'ensemble des écosystèmes et des sites naturels protégés, dont la **préservation serait mise en péril par le projet**.
- Une vidéo d'**Aurore Stéphan**, membre de l'association **Syxtext** a également été diffusée, qui posait la question suivante : à quoi ce projet contribue-t-il et quel est son **impact à l'échelle nationale, européenne et mondiale** ?

Un dernier temps d'échange a eu lieu à la suite de cette séquence. Quelques personnes se sont exprimées **contre le projet**, en soulignant notamment la problématique de l'obsolescence des batteries et le risque de développer « **une société de voiture jetables** ».

D'autres interventions ont **interpellé directement l'Etat**, en demandant à la DREAL si les effectifs en internes étaient suffisants pour surveiller et instruire un tel projet.

Enfin, des précisions ont été demandées au sujet des **eaux captives**. La possibilité de réaliser une cartographie des zones humides en lien avec le SAGE a été évoquée.

COMPTE-RENDU INTEGRAL DE LA REUNION

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Bonsoir à tous. Nous allons démarrer cette réunion presque à l'heure. Cela nous laissera vraiment du temps d'échange comme nous l'avions prévu. Nous sommes sur une nouvelle réunion encore du débat public autour du projet de mine de lithium dans l'Allier. Je vais tout de suite donner la parole à Monsieur FERRAND pour nous accueillir à Saint-Pourçain, puis je vous expliquerai la soirée ensuite.

M. Emmanuel FERRAND – Maire de Saint-Pourçain-sur-Sioule

Bonjour à tous. Merci d'être à Saint-Pourçain. Vous savez qu'à Saint-Pourçain, nous avons une ressource naturelle depuis des siècles qui ne pose pas débat, qui est le vin de Saint-Pourçain ». N'hésitez pas, pour ceux qui ne connaissent pas, d'en user et d'en abuser, évidemment dans les conditions prévues par la loi, mais c'est une denrée rare chez nous et qui risque d'être rare avec les jours qui viennent, parce que si le gel vient chez nos vignerons, le vin de Saint-Pourçain risque d'être rare en 2024. C'est à peu près tout ce qui nous lie avec le lithium à Saint-Pourçain parce que nous sommes un peu loin, si ce n'est que la Sioule qui passe à Saint-Pourçain, bien évidemment.

Je suis très heureux de vous accueillir ici, dans la salle Mirendense de Saint-Pourçain. Dans ce débat qui s'écoule petit à petit par le biais de la commission aujourd'hui qui est à Saint-Pourçain, je sais que ce n'est pas tellement fini, il y a encore quelques séances derrière et je sais aussi qu'il y aura l'enquête publique derrière. Bien évidemment, c'est sur le territoire de la communauté de communes et j'en profite pour saluer Véronique POUZADOUX, la présidente de la communauté de communes. Je ne citerai pas aussi mes collègues maires et élus qui sont présents aussi, qui assistent à la réunion et qui suivent ce projet depuis le départ, puisqu'évidemment, les élus, nous sommes associés depuis très longtemps à ce projet qui se déroule sur le département de l'Allier, entre Echassières et Montluçon. Saint-Pourçain avait été approché à un moment, mais ce sont les rails qui préfèrent choisir les destinées du lithium. Je ne veux pas tellement être plus long. Je trouve qu'en France, nous avons la chance d'avoir justement un certain nombre d'instances qui permettent de discuter, de débattre sur le fond de l'affaire, l'utilisation du lithium, mais aussi là où il est exploité et les conséquences que cela peut amener. Il y aura l'enquête publique derrière. Ensuite, je pense que c'est l'État qui prendra les décisions. Dans un projet comme ça, que l'on appelle d'ailleurs un projet d'intérêt national, ce sera à l'État de trancher et de nous dire ce qu'il a envie de faire. Après tout, la démocratie, c'est ça. Nous votons pour des élus. À eux de prendre leurs responsabilités. Localement, nous prenons les nôtres, n'est-ce pas Véronique et André ?

Je ne serai pas plus long. Je vous souhaite une bonne séance à Saint-Pourçain et n'oubliez pas le vin de Saint-Pourçain, ressource naturelle inépuisable.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Merci, Monsieur FERRAND. Je suis Claire BOUTELOUP, membre de la commission particulière du débat public. C'est moi qui animerai la réunion ce soir. Je suis bien aidée par mes collègues, Nicolas LE MEHAUTE qui est à ma droite, qui sera un peu le garant de toutes les questions posées auparavant dans les autres réunions et sur la plateforme participative. Il jouera ce rôle de mémoire et de recadrage par rapport à ça. Aussi, Romain TORD, du Secrétariat général, qui est là également pour m'aider dans cette animation.

La Commission nationale du débat public a un rôle de neutralité et d'indépendance par rapport à ce projet. L'objectif de l'ensemble de ces réunions et de l'ensemble des moyens mis à votre disposition est que chacun d'entre vous puisse avoir toutes les informations dont il a

besoin et s'exprimer pour se forger en tout cas un avis éclairé sur ce projet, et sur les différents enjeux en général. Je parle du droit à l'information, évidemment. Il y a la participation. Je voulais également vous dire que ce débat a lieu en phase amont du projet. Nous sommes en amont de ce qui pourrait être une enquête publique si le projet est poursuivi. Nous ne sommes pas là pour voter pour ou contre. L'idée est de recueillir l'ensemble des questions et des avis qui pourraient améliorer ce projet ou qui pourraient conduire à se dire que peut-être, il y a d'autres manières de le faire ou qu'il ne faudrait pas le faire. En tout cas, nous sommes là pour réfléchir.

À la fin de ce débat, il y aura un compte-rendu global qui sera fait en plus de tous les comptes-rendus de toutes les réunions qui sont déjà en ligne. C'est à ce compte-rendu que les maîtres d'ouvrage répondront pour dire « Est-ce que l'on maintient ce projet, dans quelles conditions et avec quelles modalités ? » C'est à ce moment-là, si le projet se poursuit, qu'il y aura une autre dynamique qui s'ouvrira et une concertation continue, puis une enquête publique, avec instruction par les services de l'État des dossiers et ainsi de suite.

Nous sommes sur une réunion dans ce que nous appelons une phase d'approfondissement. Il y a déjà eu des réunions locales. Il y a déjà eu quelques réunions thématiques. Nous n'allons donc pas vous redonner toutes les informations générales sur ce projet qui ont déjà été données et qui sont déjà en ligne sous différents formats. Notre idée, ce soir, est de cibler différents sujets liés aux impacts environnementaux et sanitaires. Il y aura des réunions sur d'autres sujets et notamment sur le sujet de l'eau dont nous reparlerons tout à l'heure. Nous avons prévu deux séquences qui tiennent compte des réunions précédentes et des questions déjà présentes sur la plateforme participative. Nous avons recueilli tout ce que vous avez questionné et nous en avons fait deux gros pavés qui sont, d'une part, les pollutions et les risques liés à ce projet et d'autre part, une deuxième séquence sur la biodiversité, le paysage et le cadre de vie.

Notre objectif ce soir, comme les autres réunions, est que les prises de parole soient les plus diversifiées possibles et que tous les points de vue puissent être exprimés. C'est ce qui enrichit l'avis de chacun. Je vous rappelle également qu'il y a évidemment d'autres manières de participer. J'ai déjà parlé de la plateforme. Il y a le répondeur. Aussi, chaque organisme et association peut organiser elle-même des débats auto portés. Des lycées le font, par exemple. Nous avons des lycéens qui travaillent, qui réfléchissent, qui produisent des avis et qui produisent des questions.

Concernant les règles du jeu, nous avons des participants sur internet et vous. Nous allons donc essayer de prendre des questions des deux côtés. Nous vous proposons deux minutes par intervention. Notre objectif, lorsque nous mettons cette règle, est qu'il y ait vraiment un maximum de questions. Plus vous êtes succinct et plus, il y a de monde qui peut s'exprimer. Nous vous proposons qu'une intervention soit une idée, une question ou une position, mais qui n'est pas une liste de plusieurs sujets. Cela permet de rendre les choses plus lisibles.

Aussi, nous aimerions bien avoir davantage de prise de parole de jeunes, par exemple, ou de femmes. Notre idée est qu'il y ait vraiment un équilibre entre hommes et femmes, de tous les âges, mais également que tous ceux qui ne se sont pas encore exprimés puissent le faire. J'appelle un petit peu à votre aide pour cela, que les uns et les autres, vous puissiez contribuer aussi à atteindre cet objectif de mixité et de laisser la place à tous ceux qui aimeraient s'exprimer. Nicolas, veux-tu nous faire un cadrage des sujets et un récapitulatif des questions déjà posées ?

M. Nicolas LE MEHAUTE – CPDP

Bonsoir. Je vais m'essayer à l'exercice de restitution, dans un temps qui est relativement court, de ce qui s'est exprimé sur cette première séquence « Pollution et risques », ce qui a été questionné et

exprimé jusqu'à maintenant. Dans les précédentes réunions qu'il y a eu – et nous en sommes à la huitième maintenant – il y a un certain nombre de choses qui ont été dites avec une grande préoccupation exprimée autour des déchets et des risques de pollution qui sont liés à ces déchets générés par le projet. Beaucoup d'interrogations et d'inquiétudes ont été formulées autour des stériles issues de la mine et du site de conversion, soit de la quantité et de la nature de ces déchets, des modalités de manipulation, de traitement, de stockage temporaire ou définitif, des protections à long terme qui pouvaient être apportées à ces résidus et des impacts potentiels sur l'air, sur l'eau, sur les sols et également sur la santé des riverains.

Tout ce que je vais vous restituer est à la fois issu des prises de parole qui ont eu lieu dans les différentes réunions, des cartons aussi que certains d'entre vous ont pu écrire parce que, forcément, dans une réunion de 2 heures et demie, on ne peut pas tout dire. Également la récolte de questions lors des ateliers de Gannat, sur les réseaux sociaux et sur la plateforme du débat où nous avons aujourd'hui 110 questions qui, pour rappel, auront toutes une réponse. C'est un outil qui est vraiment très pratique. Nous vous invitons à utiliser cette plateforme pour être certains d'avoir une réponse aux questions posées.

La question des déchets a surtout concerné la mine et l'usine de concentration avec quelques questions. Elles sont un petit peu longues. Je vais donc les trier. « Les déchets contiendront-ils des substances nocives consécutives au processus de broyage et susceptibles de polluer les eaux souterraines ou des cours d'eau ? », « Comment seront traités les résidus chimiques ? », « Quelle composition pour les stériles et quels risques d'entraînement dans l'environnement ? », « Quel traitement des stériles et des résidus ? Par quels procédés ? Quelle installation de traitement ? », « Quelle surface de stockage et d'installation également qui seront alloués aux déchets et à la gestion ? » « À quel emplacement ? »

Nous sommes donc ici sur la question du traitement des déchets sur le site. « Comment les déchets, après leur stockage, seront-ils protégés des infiltrations d'eau sur le très long terme ? » La question du long terme se pose, sachant que la durée de vie d'une membrane d'étanchéité est bien loin de la durée pendant laquelle existeront ces déchets. C'est également une question qui a été posée. Aussi, des questions peuvent être plus précises, comme « Qu'est-ce qui va être utilisé pour séparer le mica et qu'allons-nous faire du reste ? ». Une personne se questionnait sur un additif appelé éther-amine. « Est-ce que cet additif sera utilisé ? Est-il toxique pour l'environnement ? » Une autre personne parlait du béryllium également. Nous avons des questions qui sont très précises et qui concernent la mine et les déchets qui sont produits.

Également, l'usine de conversion est concernée, mais dans une moindre mesure. « De quelle nature seront les résidus de conversion ? Quels en seront les volumes ? Où seront-ils stockés ? Quid des boues d'épuration des eaux traitées par l'usine ? », « Quand les études sur le devenir des résidus de conversion seront-elles finalisées ? » Voilà ce qui a pu être dit sur la question des déchets.

Cette question a pris aussi la forme de l'après-mine. Voici deux questions que je vous cite pour exemple. « Après l'exploitation, que devient le site minier et quel sera l'impact environnemental laissé sur le territoire ? » et « Quelles garanties de remise en état et de dépollution du site à l'issue de l'exploitation ? » Cette problématique a également été prise sous l'angle des risques industriels. « En quoi une mine souterraine est plus sûre qu'une mine à ciel ouvert ? » C'est ce qui est dit dans le DMO. « Comment contrôler les fuites lors de l'acheminement du minerai à l'usine de conversion vers le quai de chargement ? », « Quelle est la durée de vie des canalisations ? Que se passe-t-il si elles se percent ? », « Quel va être le niveau d'émission vibratoire ? » Nous sommes donc plutôt sur les questions de vibrations sismiques, émises par le concassage souterrain à Echassières. « Quels

sont les risques sismiques pour les habitations alentour ? » et enfin, « Pour l'usine de conversion, quels sont les moyens envisagés pour la défense incendie et la sécurité industrielle ? », sachant que, in fine, toutes ces questions renvoient à une préoccupation autre que celle de la biodiversité, qui est celle de la santé pour les riverains, et des conséquences sur la santé humaine et les populations alentour.

« Quelles sont les assurances pour les populations environnantes en termes d'impact potentiel sur leur santé ? », « Le lithium est-il considéré comme un perturbateur endocrinien ? » Y a-t-il un risque lié au radon pour les salariés ? », « Quelle sera la radioactivité des roches extraites et comment sera-t-il pris en compte au niveau des zones de stockage et pour la santé des salariés ? » et enfin, « Un bilan de santé est-il prévu pour les habitants ? »

Toutes ces questions croisent une autre préoccupation qui s'exprime au travers de la question du besoin de garanties et qui questionne le cadre dans lequel a lieu le projet. Nous parlons du cadre réglementaire. Nous parlons du processus d'élaboration du projet avec ses études préalables. Nous parlons des enjeux de gouvernance, de prise de décision, de suivi du projet en phase d'exploitation, quel suivi, quel contrôle, quelle transparence vis-à-vis du public. Voici quelques questions sur cette thématique-là, formulées jusqu'à maintenant. « Des mesures de surveillance sur la qualité de l'eau, de l'air et des autres impacts sont-elles prévues ? », « Les contrôles sont-ils effectués par des tiers extérieurs dans le cadre d'audit externe qui met en jeu la confiance des modes de suivi ? », « Comment peut-on être certain que les services de l'État, les inspecteurs de la DREAL ont la compétence nécessaire à valider les dossiers d'exécution pour en assurer le suivi des exigences environnementales ? », sachant que nous sommes sur un premier projet de mine depuis plusieurs décennies en France. « Quelle transparence vis-à-vis des suivis ? »

Il y a aussi des questions sur les études en cours ou à venir après le débat. « Quel est le calendrier de finalisation des études liées au projet et comment se former un avis ? », « Au final, qu'advient-il de ces éléments quand ils arriveront ultérieurement ? » S'adressant à Imerys ou peut-être plus à l'État, la question « Êtes-vous prêts à renoncer au projet s'il s'avère que la mine est trop désastreuse pour l'environnement ? », « Qui est responsable en cas de pollution et qui paye ? »

Ces questions, pour un dernier point, font aussi souvent référence aux anciennes mines de tungstène et à l'héritage de ces mines qui ont été mises en lumière par le rapport GEODERIS dont il est souvent question et qui interroge à la fois les impacts aujourd'hui sur l'environnement de ces anciennes mines, mais aussi la gestion future. « Est-ce que la gestion actuelle de ces déchets est à l'image de ce qui va se passer plus tard ? », « Qu'est-ce qui sera fait ou sera fait concernant les pollutions actuelles héritées de l'ancienne mine de tungstène ? », « Pouvez-vous expliquer comment le projet EMILI éviterait une aggravation dans la situation constatée en 2018 par GEODERIS ? »

Beaucoup de questions pour ces thèmes qui sont particulièrement riches. Toutes ces questions ont déjà été soulevées en première séquence de débat. Elles intéressent Imerys, mais également l'État, voire peut-être d'autres acteurs. Je me tourne vers eux pour demander des éclaircissements que vous pouvez apporter au public concernant toutes ces questions.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Nous avons changé plusieurs choses en termes d'animation ce soir. Nous avons déjà prévu, au démarrage de cette séquence, différentes prises de parole pour ne pas avoir que le point de vue des maîtres d'ouvrage. Nous avons ouvert encore ce soir des présentations d'autres acteurs. Dans ceux qui ont accepté sur la première séquence, Imerys et RTE vont essayer de répondre au mieux à des questions ciblées sur l'environnement. Nous allons donc plus loin que les réunions

précédentes. Nous avons la DREAL qui présentera des éléments ciblés sur cette thématique également. Nous avons France Nature Environnement qui viendra présenter et questionner. Sur la deuxième séquence, ce sera la même chose. Sur les règles des questions-réponses, comme dit tout à l'heure, nous voudrions nous assurer que tous ceux qui veulent poser des questions puissent le faire au maximum. Comme vous l'avez vu avec la présentation de Nicolas, on capitalise toutes les questions qui n'ont pas pu avoir de réponse pour essayer qu'elles en aient dans tous les cas. C'est ce qui était important pour nous.

Madame, vous dites qu'il était prévu un format d'atelier ? Cela voudrait dire que nous n'avons pas été très forts sur la communication.

M. Romain TORD – CPDP

Les formats d'ateliers étaient prévus au tout début du débat. C'est de cette façon que nous l'avons prévu au démarrage, mais face à l'affluence pendant les premières réunions, nous avons constaté qu'avec des salles de 200, 250, voire 400 personnes, c'était illusoire de pouvoir tenir un atelier. C'est pourquoi nous avons privilégié une nouvelle organisation qui permet de tenir compte du nombre de participants puisqu'en atelier, à 250, c'est intenable. Nous restons donc sur un format de réunion publique, mais comme le disait Claire, la participation s'exerce aussi par la diversité des points de vue qui vont s'exprimer ce soir. Ce n'est donc pas un atelier comme indiqué dans le dépliant. Vous avez raison, Madame, mais nous avons dû nous ajuster au fait que vous êtes très nombreux – ce dont nous nous réjouissons – mais ce qui implique un peu de souplesse dans l'organisation.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Les réponses d'Imerys seront cadrées à deux minutes. Lorsque la réponse peut être simple, elle est inférieure à deux minutes et lorsque la réponse nécessite un peu plus d'informations parce que vous demandez des détails – et c'est important – alors, ils pourront avoir un peu plus de temps pour présenter les éléments d'informations dont vous avez besoin. Vous aurez le chronomètre dans tous les cas pour les questions et pour les réponses. Cela vous convient-il ? Madame, vous demandez une configuration différente de la salle ?

Intervenante dans la salle

Merci. Comme à Athanor, nous nous retrouvons dans une situation où c'est très désagréable. Soit, nous avons le vis-à-vis qui n'est pas désagréable, soit on se retrouve à ne pas pouvoir regarder parce que nous ne passons pas 2 heures entre l'écran et les intervenants. Merci.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

C'est noté. Cette disposition dite en Parlement anglais convient moyennement et vous aimeriez avoir des ateliers. Comme nous l'avons fait sur les réunions précédentes et celle-ci, nous ajusterons au fur et à mesure. Nous verrons comment nous pouvons améliorer les choses au mieux. Cela vous convient-il d'enchaîner avec Imerys et RTE qui vont essayer de répondre au maximum aux questions posées sur les sujets de pollution et de risques ? Ensuite, l'État, France Nature Environnement et 35 minutes de questions-réponses minimums selon les temps de présentation juste avant.

M. Fabrice FREBOURG – Imerys

Bonsoir à toutes et à tous. Je me présente, Fabrice FREBOURG. Je suis en charge des études environnementales – cela tombe bien pour le thème de ce soir – et des procédures d'autorisation. Et je suis accompagné de Grégoire JEAN qui est directeur recherche et développement et qui reviendra sur des sujets particuliers. Comme nous allons le voir, les thèmes sont assez variés. Sur la thématique environnementale, nous avons également un certain nombre de collègues et de spécialistes dans la salle de façon à pouvoir répondre de la façon la plus précise possible à toutes vos questions.

Avant d'aller dans le vif du sujet de certaines thématiques, il nous semblait important de rappeler un peu toutes ces thématiques environnementales que nous avons commencé à étudier. Évidemment, comme l'a dit Claire BOUTELOUP, nous ne pourrons pas toutes les traiter ce soir. Certaines vont faire l'objet de séances spécifiques, notamment celles sur l'eau ou celle sur les autres activités. Néanmoins, comme vous le voyez, les sujets sont très vastes, depuis paysage et patrimoine, les sols, la santé, les réseaux pour l'utilisation des routes, mais aussi les aspects faune ou flore et les aspects déchets et résidus sur lesquels nous reviendrons plus particulièrement.

Vous le savez, pour l'eau – puisque nous l'avons déjà exprimé – ces études pour composer l'état initial sont parfois très longues. Il faut parfois plus d'un an pour faire l'état des lieux de certaines connaissances. Encore une fois, je lance cet appel parce que je pense que c'est aussi l'une des plus-values de ce débat public qui est de nous faire remonter les éléments sur lesquels vous souhaiteriez nous interpeller, sur lesquels vous souhaiteriez que l'on aille faire plus d'investigation sur les milieux naturels ou sur d'autres, parce que cela doit enrichir pour nous ces éléments de l'état initial.

Tous ces éléments de l'état initial vont constituer cette première pierre angulaire de ce que l'on appelle une étude d'impact. Je vais revenir après sur quand est-ce que l'on dépose ces études d'impacts. C'est le pavé que vous avez en haut à gauche. Cet état initial va être confronté aux caractéristiques du projet, dans ses flux, dans sa localisation, dans ses différentes caractéristiques. À partir de cette superposition entre l'état initial de ces différentes thématiques et des caractéristiques du projet, nous analysons les effets de ce projet d'ouverture de mines de lithium sur les différents milieux et sur les différentes thématiques. À partir de là, nous commençons ce que nous appelons la séquence « ERC » que certains d'entre vous connaissent probablement, « Éviter, réduire et, pour ce qui n'a pas pu être réduit, compenser ». Cette séquence ERC comporte un certain nombre d'éléments qui vont faire modifier potentiellement le projet. C'est pour cette raison que vous avez, après l'évitement et la réduction, une séquence qui revient aux caractéristiques du projet.

Oui, nous avons étudié la possibilité de faire une mine à ciel ouvert. Nous avons fait le choix de le faire en souterrain, ce qui permet d'éviter un certain nombre d'éléments, tout comme nous avons fait le choix d'éviter la majorité des flux par camions pour pouvoir utiliser le transport ferroviaire. Un certain nombre d'impacts peuvent être encore bien largement réduits par des aspects géographiques, des aspects temporels, des aspects techniques ou encore quelque chose que nous connaissons tous comme des bardages acoustiques pour les sujets de bruit, etc. Cette séquence ERC va finalement alimenter ce que l'on appelle les dossiers de demande d'autorisation environnementale. Le projet, dans ses différentes composantes, va être autorisé s'il est mené jusqu'au bout, à la suite du dépôt, d'un dossier de demande d'autorisation. Ce dossier de demande d'autorisation contient cette étude d'impact, mais aussi des études de danger. J'en arrive à la temporalité sur laquelle la CPDP nous a interpellés tout à l'heure. Nous avons un certain nombre d'études qui ont été commencées en phase de cadrage fin 2023. Pour la plupart, elles ont été initiées – faune, flore et hydrogéologique – en 2023. Elles vont se poursuivre avec des compléments sur l'année 2024. Les dossiers de demande d'autorisation pour le projet final sont en 2026. Cela veut dire que nous n'aurons ces études d'impact complètes que fin 2025, début 2026, avec l'ensemble des caractéristiques et l'ensemble de cette séquence ERC dont j'ai parlé tout à l'heure. Vous avez donc l'ensemble de l'étude qui sera ici.

Au préalable, nous avons spécifiquement au Code minier une demande de concession qui, elle, va contenir aussi un certain nombre d'éléments réglementaires, notamment une étude socioéconomique. L'ensemble de ces études, pour chacune d'entre elles, va faire l'objet d'une enquête publique à différents stades pour les modifications de documents d'urbanisme, et ici pour la demande de concession et des autorisations

finales. Cette enquête publique, avec la réforme des autorisations, va durer plus longtemps que ce qu'elle n'est prévue aujourd'hui. Voilà pour le cadre réglementaire. Nous allons revenir un petit peu sur chaque thématique, puis un peu plus tard, de chaque étude, chaque typologie d'étude, mais pour vous dire que nous sommes encore dans cette séquence de constitution de l'état initial et sur lequel nous commençons à faire de premiers allers-retours et de premières adaptations du projet. Je pense qu'il était important de reposer ce cadre général, avant de rentrer dans des thématiques plus particulières. Je vais laisser la parole à Grégoire JEAN sur les aspects plus liés aux risques pour la première séquence.

M. Grégoire JEAN – Directeur en Recherche et Développement, Imerys

Merci, Fabrice. Nous allons entamer la première séquence sur les impacts environnementaux et sanitaires, et notamment pas mal de focus sur les résidus. Il y a beaucoup d'autres thématiques. Lors des questions-réponses, il y aura donc, peut-être, des réponses à apporter ultérieurement. Tout d'abord, l'usine de concentration, c'est-à-dire le site d'Echassières, le site minier, car l'usine de concentration sera située ici. Vous avez ici le bilan matière. « Qu'est-ce que deviennent les 2 millions de tonnes qui seront extraits du sol ? » À droite, ce sont les produits comme le concentré de mica et le feldspath ou le sable feldspathique qui vont sortir du site. Leur devenir est un devenir d'utilisation industrielle. À gauche, ce sont les résidus. Vous voyez que les résidus vont aller à deux endroits différents. Une première partie, comme nous l'avions déjà expliqué, pour venir remblayer des galeries souterraines, soit la première zone de stockage long terme sous forme de pâte cimentée d'environ 40 % de l'ensemble des volumes extraits, et enfin, 25 % des volumes extraits environ qui, eux, seront stockés en surface sur le site actuel de la carrière. C'est ce que nous appelons un « *dry stack tailing* », c'est-à-dire que les concentrés sont séchés à 15 ou 20 % d'humidité et positionnés à l'intérieur de la fosse de la carrière.

M. Nicolas LE MEHAUTE – CPDP

Nous parlons en bilan annuel.

M. Grégoire JEAN – Directeur en Recherche et Développement, Imerys

Oui, nous parlons en bilan annuel. C'est tous les ans. On extrait 2 millions de tonnes par an et effectivement, chaque année, ce sont les volumes qui sont ventilés. Vous multipliez par 25 si c'est une durée de vie de 25 ans. Pour vous donner un ordre d'idée, la fosse de la carrière actuelle de kaolin qui sera utilisée pour remblayer une partie de ces stériles est 8 millions de mètres cubes, ce qui peut accueillir 10 à 11 millions de tonnes environ de résidus. Je pense que nous passerons plus tard sur la composition. Je préfère donc passer à la suite. Sur l'usine de conversion, en termes de bilan en matière, nous allons recevoir 330 000 tonnes de mica comme vu et 420 000 tonnes d'autres réactifs, comme le gypse. Nous allons aussi avoir le détail. Ensuite, que deviennent tous ces éléments-là ? Nous avons 34 000 tonnes du produit final. Cela paraît assez peu, mais c'est le propre des exploitations minières. Nous avons 600 à 800 000 tonnes de résidus solides. Cela dépend du taux d'humidité et de décomposition exacte dans le procédé. Aussi, 140 000 tonnes de coproduits valorisables, comme du sel – chlorure de sodium – 50 000 tonnes de carbonate de calcium qui peuvent servir à beaucoup d'applications différentes et quelques milliers de tonnes de sulfate de potassium qui est un engrais. Ce sont donc les 600 à 800 000 tonnes de résidus qui ont comme destination des remblais de carrière.

En fonction de la nature des résidus, leur destination va être différente. Nous avons trois types de résidus, dont les déchets inertes, les déchets non dangereux et les déchets dangereux. De toute manière, cette caractérisation dépend d'un grand nombre de caractéristiques physiques de ces résidus que nous analysons pour chacun d'entre eux.

En fonction de leur nature, leur gestion est différente. Je précise que les déchets qui sont exclus et issus de cette exploitation, que ce soit sur les sites de concentration ou de conversion, sont des déchets d'extraction. C'est un statut particulièrement détaillé et vous en voyez ici une partie. Vous aurez, à votre disposition, les *slides* sur le site de la CPDP dans les jours qui viennent pour pouvoir regarder cela plus en détail. Nous avons des déchets qui seront des déchets que nous allons appeler « Fatals » et qui sont des déchets de type dangereux, des déchets complètement inertes dont le devenir est assez flexible et des déchets non inertes et non dangereux, dans lesquels il faut adapter un petit peu les sites de stockage en fonction de leurs caractéristiques. À l'heure actuelle, la caractérisation complète de l'ensemble des déchets n'est pas précise. Elle n'est pas définitive. Nous sommes encore en préféabilité. Il y a encore des choses qui évoluent, mais très prochainement, nous aurons figé tous ces éléments, sachant qu'évidemment, nous aurons une grande partie des volumes de déchets inertes et certains qui seront dans d'autres catégories.

En termes de stockage, j'ai parlé du stockage en souterrain, en pâte cimentée, mais aussi du stockage en surface en remblais de carrière, que ce soit sur le site de kaolin de Beauvoir pour les résidus de concentration ou sur un site externe pour les résidus de conversion. Vous avez ici quelques exemples, dont l'un des exemples ici qu'est le site de Villers qui est un site d'Imerys qui extrait de la craie dans lequel nous accueillons 330 000 tonnes de déchets venant de l'extérieur tous les ans. Ce sont donc des choses que nous savons faire et manipuler. Nous savons remblayer des vides de carrières depuis très longtemps. Nous avons quelquefois un remblai qui va venir en supérieur par rapport au niveau existant, avec des pentes qui sont étudiées en fonction des caractéristiques géotechniques des résidus.

Ici, vous avez le site d'une ancienne mine et non pas d'une ancienne carrière, dans lequel il y a une réhabilitation avec, en partie, des remblais. Vous voyez qu'en après-mine, le projet peut être ciblé très clairement depuis le début. Cela permet de parler un petit peu de l'après-mine parce que c'est un sujet qui a été abordé. Une autre information importante est qu'il y a des garanties financières pour l'après-mine, avec des garanties intérieures à l'entreprise qui est obligée de prendre des provisions, mais aussi une caution financière que les pouvoirs publics peuvent mettre à disposition en cas de manquement pour pouvoir réaliser des travaux. Typiquement, pour vous donner un ordre d'exemple, sur le kaolin de Beauvoir qui est uniquement une carrière de kaolin, il y a 1 million d'euros qui sont une caution que la préfecture peut saisir pour l'utiliser dans le cas de manquement. Nous ne savons pas exactement quelle sera la caution dans le cadre du projet, mais ce sont des choses qui sont prévues maintenant dans le Code minier également.

En termes de risques industriels, cela faisait partie de la thématique également. La première étape est, bien entendu, l'identification des risques et des dangers potentiels. C'est une première analyse que nous faisons dès le début du projet et que nous continuons. Ensuite, l'analyse des enjeux de ces risques et enfin, la mise en œuvre de solutions pour les maîtriser. Dans toutes les demandes d'autorisations environnementales qui seront faites pour l'usine, la mine, la carrière et le site de conversion, il y aura des demandes d'autorisations environnementales et l'ensemble des risques associés sera décrit.

Un petit focus sur les produits réactifs et ce que nous utilisons sur site. Ici, c'est le site de concentration et la mine. Les deux premières lignes, ce sont la mine. Ensuite, les mines suivantes et l'usine de concentration. Pour la mine, ce sont essentiellement du ciment et des explosifs. Le ciment a un degré de dangerosité quand même relativement modéré. Pour le site de concentration, nous avons essentiellement des acides pour mettre en condition, comme je l'avais expliqué dans un cadre précédent, rendre la flottation possible pour que les collecteurs qui sont à la fin – les volumes les plus faibles, notamment les cocoamines dont on a parlé – qui ont une demi-vie de 26 jours. Cela veut dire qu'au

bout de 26 jours, plus de 60 % de ces amines ont été dégradées dans des espèces totalement inertes. Les amines concentrées, pour la dangerosité, si elles sont concentrées lorsqu'elles sont dans un silo de stockage, elles ont des effets nocifs sur la vie aquatique, mais ici, nous nous retrouvons avec des concentrations qui sont excessivement faibles, car ces amines se collent aux concentrés, soit le mica et le feldspath. Les amines rémanentes sont dans des concentrations telles que nous avons du mal à les détecter.

Pour les acides, il y a ensuite de la chaux, car on ne relâche pas des espèces ou des eaux qui ne sont pas neutralisées. Nous neutralisons donc l'ensemble des pâtes lorsqu'elles vont descendre le minéroduct pour se retrouver dans le site de transport. Comme vous le savez, l'eau est en circuit fermé sur le site de concentration.

Ensuite, nous faisons une identification des risques associés à ces espèces. Je le présente assez rapidement, mais nous avons quatre grandes catégories de risques. Nous avons les explosifs d'un côté, les risques géotechniques et les caractéristiques des résidus, les réactifs chimiques et enfin, les poussières et gaz qui sont les risques liés à l'inhalation. Comme vous pouvez le voir ici, il y a deux catégories. Les risques pour les salariés qui ont une exposition fréquente et qui sont sur site et les risques en dehors du site qui sont des risques pour l'environnement ou pour les gens qui sont autour.

Peut-être que nous reviendrons dessus tout à l'heure. Je vais rapidement sur les produits réactifs de l'usine de conversion. Nous parlons de volumes bien différents pour l'usine de conversion. Nous utilisons ici, comme vous le voyez, 90 000 tonnes de chlorure de potassium et 75 000 tonnes de carbonate de sodium. Ce sont typiquement ce que l'on appelle, en chimie, des sels. Certains sont quand même actifs. Nous avons 50 000 tonnes de chaux et 40 000 tonnes d'acide sulfurique, la chaux étant utilisée pour la conversion et la neutralisation de l'acide sulfurique. Enfin, quelques produits un petit peu spécifiques au procédé. De nouveau, nous identifions les catégories de risques pour le site de conversion, pour les salariés comme pour les gens en dehors du site. C'est donc systématique pour toutes nos activités industrielles. Ici, nous faisons un petit peu le même genre de liste.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Merci. Les 15 minutes ont été respectées largement. Madame SEYTRE de la DREAL, si vous voulez apporter des précisions sur le regard de l'État sur ce type de projet, classement des sites et classement des déchets. Vous avez 10 minutes au maximum.

Mme Sophie SEYTRE – DREAL

Bonjour à toutes et à tous. Je suis Sophie SEYTRE. Je suis inspectrice des installations classées pour la protection de l'environnement au sein de la Direction régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du logement, la DREAL, et plus particulièrement, je travaille au sein de l'unité départementale Cantal Allier Puy-de-Dôme qui est basée à Isère, à Clermont-Ferrand et à Aurillac. Je suis moi-même chargée de mission sur les sujets mines et après-mines.

Que vient faire la DREAL au sein de ce dossier EMILI ? Au sein de la DREAL, se situe l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement, ICPE pour ceux qui ne sont pas forcément familiers avec le terme et l'inspection des mines. Concrètement, c'est un ensemble d'agents qui exerce la police spéciale du préfet dans le but de vérifier la maîtrise des risques et des impacts pour garantir la protection à la fois des personnes, la santé et la sécurité, mais également la protection de l'environnement.

Nous intervenons surtout par deux leviers sur ce type de dossier. Le premier levier est l'instruction. Pour les porteurs de projets, à partir du moment où leurs projets vont avoir un certain seuil qui est défini par la réglementation, vont devoir demander des autorisations, déposer des

dossiers et ces dossiers vont être instruits pour obtenir un refus ou une autorisation. Le deuxième levier intervient s'ils ont été autorisés où ils seront soumis à des contrôles.

Concernant l'inspection des installations classées, ce sont majoritairement des techniciens et des ingénieurs. Nous avons quelques collègues juristes. Nous avons tous des formations techniques diverses et variées. Nous avons des chimistes, des mécaniciens, des géologues et plein de formations différentes qui cohabitent. C'est un réseau de compétences à trois niveaux, national, régional et départemental. Les inspecteurs des installations classées ne travaillent pas tout seuls. Ils travaillent avec les autres compétences des services de l'État, que ce soit les ingénieurs sanitaires qui sont dans les ARS ou nos collègues de la police de l'eau, entre autres. Des fois, nous pouvons même faire des contrôles et des actions conjointes avec l'inspection du travail ou même avec d'autres corps de contrôle.

Concernant l'instruction, je ne vais pas rentrer dans le détail de la diapo parce que cela serait fastidieux et je vais vous perdre. Concrètement, sur un projet minier, il faut un titre minier qui est un droit immobilier. On vous a tout à l'heure parlé de la concession. C'est un droit immobilier qui est octroyé par le ministre. Il faut également une autorisation environnementale. Avec un titre minier, nous ne pouvons pas faire de travaux. Pour les travaux, c'est une autorisation environnementale qui les autorise. Impossible de démarrer des travaux avec juste une concession. Le projet industriel nécessite, lui, seulement une autorisation environnementale. Il n'y a pas de titre minier. Le titre minier est lié au fait que les substances de mines appartiennent à l'État. C'est donc l'État qui concède. Au même titre qu'il concède un barrage, qu'il concède une autoroute, il concède une substance.

La personne d'Imerys vient de vous expliquer un peu ce qu'était une étude d'impact et une étude de danger. Lorsqu'un industriel ou une entreprise minière souhaite créer, même modifier ou arrêter son projet, elle va déposer une demande d'autorisation où tout un tas de documents administratifs est requis, mais la pièce principale, celle qui va nous intéresser le plus, c'est l'étude d'impact et l'étude de danger. Le service instructeur dans le cadre du projet EMILI sera la DREAL. Le service instructeur consulte tout d'abord l'autorité environnementale qui est une autorité indépendante. Autrement dit, l'instruction se fait pour le compte du préfet. L'Autorité environnementale est une autorité indépendante du préfet qui va rendre un avis sur la qualité des études, notamment. Dans le cas qui nous concerne, l'autorité environnementale sera la formation spécifique d'autorité environnementale de l'IGDD, l'inspection générale du développement durable qui est la plus haute autorité environnementale et qui s'occupe des plus gros projets.

La DREAL va également consulter tous les autres services de l'État compétents. Je vous parle là depuis tout à l'heure de l'inspection des installations classées, puisque c'est le service instructeur, mais au sein de la DREAL, nous avons plein d'autres compétences. Nous avons des inspecteurs des sites qui sont compétents, notamment sur les sujets paysagers. Nous avons des gens qui s'occupent de police de la nature, qui sont compétents en biodiversité. Nous avons des gens compétents sur le transport. Nous allons donc déjà interroger tous nos collègues compétents sur les sujets concernés, mais également nos collègues de la DDT et plus spécialement le service de la police de l'eau, les collègues de l'Agence régionale de santé, l'ARS, puisqu'ils ont des ingénieurs sanitaires, le SDAP qui est le service archéologie préventive pour tous les sujets de patrimoine et autres. Je ne vous les ai pas tous listés, mais pour chaque thème, nous avons des compétences qui sont dans différents services et nous allons devoir les consulter.

Nous avons des compétences locales, mais également régionales et nationales. Nous pouvons interroger nos collègues à Paris. Régulièrement, nous avons des groupes de travail entre pairs, entre différentes régions, ce qui permet d'échanger sur certains cas et d'être

plus compétents. Nous avons également la possibilité, sur des sujets où nous ne savons vraiment pas comment faire, de faire appel à des tiers experts qui sont financés par le porteur de projet. C'est donc à ses frais. Nous allons donc demander une tierce expertise là où nous sommes tout à fait sûrs que l'étude qui nous a été apportée soit bonne. Aussi, les conseils municipaux et le public sont consultés dans le cadre de l'enquête publique. Évidemment, nous apprécions la qualité de l'étude, mais aussi l'acceptabilité des impacts résiduels. Si nous avons des doutes, nous pouvons demander des compléments au porteur de projet.

Une fois que cette acceptabilité a été identifiée – et j'y reviendrai un peu plus en détail après – nous avons deux solutions. Un ensemble de compétences seront réunies et c'est un ensemble de gens qui vont avoir des avis sur un dossier. La DREAL va être là pour en faire la synthèse. Soit, les impacts sont inacceptables et nous proposons, nous, service instructeur, au préfet ou à la préfète, un arrêté préfectoral de refus. Si nous arrivons à un refus, il ne se passe rien et il n'y aura pas de travaux. Soit, on estime que les mesures qui sont mises en place par le porteur de projet permettent de rendre le projet acceptable pour les personnes et pour l'environnement. Dans ce cas-là, nous proposons au préfet un arrêté qui autorise et liste sous forme d'obligation de moyens ou sous forme d'obligation de résultat. Par exemple, il peut être demandé que pour l'eau qui sortira de l'usine, la concentration en lithium ne devra pas dépasser tant de microgrammes par litre. Une obligation de moyens peut être, par exemple pour les endroits où nous avons des risques accidentels, de mettre des murs coupe-feu qui tiendront tant d'heures en cas d'incendie.

L'arrêté préfectoral est rédigé sur la base du dossier de l'industriel qui doit prendre en compte tous les enjeux et surtout, justifier les mesures qu'il met en place. Ce n'est pas juste « Je vais faire ci et ça », mais « Je vais faire ci et ça, parce que (...). J'ai étudié d'autres options et voilà ce qui est le plus acceptable ». Je vous donne quelques critères d'acceptabilité puisque la question a été posée. Évidemment, nous n'avons pas de dossier sur lequel nous pouvons parler. C'est un peu difficile, mais je vous donne un exemple dans le cadre d'un risque sanitaire. Par exemple, sur des sols pollués, nous avons deux coefficients de grandeurs que l'on étudie qui sont le coefficient de danger et l'excès de risque individuel. Nous savons que si notre coefficient de danger est inférieur à 1, tout est bon. Nous n'accepterons donc pas de dossier où il y aurait un coefficient de danger supérieur à 1, et notre excès de risque individuel doit être inférieur à un risque sur 10 000. Si nous avons plus d'un risque sur 10 000, ici, en l'occurrence, l'excès de risque individuel – comme pour les effets cancérigènes, par exemple, ce qui marque le plus – nous n'accepterons pas le dossier. Sur les nuisances sonores, c'est pareil. Nous avons des chiffres. 70 décibels acoustiques en limite de propriétés, c'est bon, mais si l'on dépasse, ce n'est pas bon.

Tous les sujets ne permettent pas une quantification chiffrée. Il y a donc un travail de connaissances locales et d'appropriation du dossier qui fait que l'on ne peut pas dire que sur chaque critère, ce sera ci ou ça. Il est assez difficile de mettre des chiffres sur la biodiversité. Le premier volet, vous l'avez compris, est l'instruction. Le deuxième volet est l'inspection. À titre d'exemple, sur les trois départements, nous avons 750 installations classées pour la protection de l'environnement en activité. Sur l'année 2023, 430 inspections ont été réalisées. Une fréquence d'inspection est déterminée à l'avance, mais nous pouvons également intervenir en cas de plainte ou si l'on juge que nous n'avons pas été satisfaits au contrôle N-1, on revient. Aussi, nous avons proposé 38 possibilités de sanctions administratives en 2023.

La question « Quelle influence de la participation du public sur les décisions et les contributions du public ? » a été posée. Les contributions du public sont d'autant mieux prises en compte qu'elles sont claires, qu'elles sont précises, clairement exprimées, étayées et en lien avec le sujet. Malheureusement, nous avons souvent des

participations du public qui se bornent à dire « Je suis contre le projet ». Malheureusement, avec ça, nous ne pouvons pas faire grand-chose. Par contre, quelqu'un qui nous dit « J'ai un puits. Ma maison s'alimente avec de l'eau de ce puits qui n'est pas référencé. Il n'a pas été pris en compte dans l'étude d'impact. Je crains donc pour la qualité de mon eau » et là, nous pouvons prendre cela en compte, puis dire au porteur de projet qu'il y avait un puits et qu'il ne l'a pas vu ni pris en compte dans son étude. Il devra donc faire en sorte que la qualité de l'eau qui sera dans ce puits ne soit pas dégradée. Ici, ce sont des choses tangibles, mais dire que le projet n'est pas bon n'est pas quelque chose qui peut nous faire avancer. Le but de l'enquête publique est vraiment de faire avancer les choses. Nous avons donc besoin de votre contribution étayée et justifiée pour pouvoir nous en servir.

Aussi, nous travaillons en transparence. Tous les arrêtés sont consultables en ligne. Nos rapports d'inspection sont consultables et également les rapports qui permettent au préfet de prendre sa décision d'autorisation ou de refus. J'ai l'impression que la plupart des gens sont bien éclairés ou connaissent bien le sujet, mais il y a peut-être des personnes pour qui la notion de carrière ou de mine n'est pas forcément claire. La différence entre les deux n'est pas la manière dont on extrait, c'est par rapport au caractère stratégique de la substance. Si la substance est mentionnée dans le Code minier, on a affaire à une mine. Si la substance n'est pas dans le Code minier, on a affaire à une carrière. À titre d'exemple, l'hydrogène natif est devenu substance de mines en 2023. C'est une liste qui bouge. La fluorine était substance de mines, puis, après avoir perdu de l'importance stratégique, elle est sortie du Code minier. Dès que l'on commence des travaux miniers, cela ouvre la police spéciale des mines. Lorsque les travaux sont finis et sont mis en sécurité conformément à ce qui a été demandé par l'État, cela met fin à la police des mines et commence une période de 30 ans dans laquelle nous avons de la police des mines résiduelles. Pendant ces 30 ans, l'État a la possibilité de revenir et de faire exiger des choses de la part de l'industriel, mais pas des choses nouvelles. S'il y a eu des nouveautés qui avaient été cachées ou de l'aggravation d'éléments anciens, par exemple, nous pouvons revenir, mais par contre, nous ne venons pas remodifier tout ce qui avait été fait au départ.

Concernant la responsabilité en matière minière, comme dit tout à l'heure, l'État est propriétaire de la ressource minière qu'il concède. En cas de défaillance de l'exploitant ou du concessionnaire, il assure la mise en sécurité jusqu'à la fin de la police des mines s'il y a une défaillance du concessionnaire et la réparation des dommages aux tiers sans limite de durée, mais j'insiste bien sur la partie « s'il y a une défaillance de l'exploitant ». Sinon, cela reste la responsabilité de l'exploitant, mais comme la substance est une substance concédée, s'il y a une défaillance de l'exploitant, par exemple si le projet EMILI ce fait et qu'Imerys disparaît du paysage, c'est l'État qui récupère tout. Nous avons donc tout intérêt à bien contrôler tout au long de la durée de vie des exploitations, sinon, ça va coûter à l'État. Évidemment, on nous demande que ce ne soit pas le cas. Du temps de la police des mines, la commune n'a pas de responsabilité. À la fin de la police des mines, les objets miniers deviennent des objets de droit commun et cela revient à la commune. S'il y a d'éventuels risques résiduels de mouvements de terrain, ces derniers sont pris en compte dans les documents d'urbanisme. Le concessionnaire est celui qui assure la bonne utilisation du gisement pour en donner le meilleur bénéfice à la nation, qui assure la mise en sécurité et la réparation des dommages aux tiers sans limitation de durée. C'est bien important. C'est sans limitation de durée et sans limitation d'espace. Si nous avons l'assurance qu'un impact est lié à la mine en dehors du périmètre de la mine, c'est également lui qui paye. Ici, c'est un extrait du Code minier qui dit la même chose que ce que je vous ai dit, mais en termes réglementaires.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Nous pouvons peut-être garder certains éléments pour des questions. Pouvons-nous passer à d'autres prises de paroles ?

Mme Sophie SEYTRE – DREAL

Oui. Excusez-moi d'être longue.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Nous allons donc passer sur les diapos suivantes et donner la parole aux questionnements et suggestions d'alternatives de France Nature Environnement. Vous êtes donc deux. Je vous laisse vous présenter et exprimer vos réflexions pour alimenter ce débat. Juste après, ce sont les questions-réponses avec la salle. Je vous invite à bien évidemment noter vos idées et nous aurons également les questions des participants en visio.

Mme Fabienne THIERRY – France Nature Environnement

Bonjour à tous. Je suis présidente de France Nature Environnement Allier, association départementale agréée pour la protection de l'environnement.

Mme Michelle PETIT – France Nature Environnement

Bonjour. Je suis vice-présidente de France Nature Environnement Allier. Derrière le projet de mine de lithium dans l'Allier, se pose en réalité, pour nous, la question de la relance de l'activité en France et ailleurs. Participation citoyenne oblige, nous aurions bien apprécié que notre pays l'aborde différemment plutôt que par annonces successives, comme la dernière en date de Bruno LE MAIRE annonçant la simplification des procédures minières pour accélérer la transition énergétique et renforcer la sécurité d'approvisionnement française. C'est limpide, mais par contre, c'est inquiétant pour nous.

Oui, nous sommes d'accord. La transition énergétique est indispensable. Ce n'est pas nous qui allons dire le contraire, mais cette transition doit être réfléchie et planifiée, car notre modèle actuel est insoutenable. Nous avons dépassé six des neuf limites planétaires, étant précisé que deux autres sont en passe de franchir le seuil. Transition énergétique, oui, mais en consommant moins, sobriété oblige. Nous ne devons surtout pas transférer sur les métaux nos besoins en énergie fossile, voire les additionner. Pour faire passer la pilule, on nous parle de souveraineté alors que le lithium est loin d'être le seul métal nécessaire à cette transition, que les autres métaux proviennent de l'étranger, tout comme le process dans son intégralité, ne se passera pas en France. De mine propre, alors que nous le savons tous, il n'y a pas de mine propre. On creuse, on extirpe, on épuise les sols, on crée des déchets, toujours plus de déchets, on a besoin de produits chimiques, de beaucoup de place, donc artificialisation, de beaucoup d'énergie, d'énormes quantités d'eau, alors que nous devons faire face à un changement climatique hors pair qui est le résultat de notre façon de consommer.

Mme Fabienne THIERRY – France Nature Environnement

Le motif de la transition énergétique pour régler le problème du changement climatique, c'est une chimère, tout simplement. Ce n'est pas nous qui le disons. Il y a suffisamment d'experts qui le disent. On mobilise l'industrie la plus dévastatrice, la plus polluante et la plus énergivore pour résoudre le problème du changement climatique et la perte de biodiversité. C'est à se demander si l'on ne devient pas schizophrène. Même si la mine ici en France, effectivement, a de meilleures pratiques au regard de la réglementation, il n'empêche pas moins que nous avons des impacts écologiques et sociaux importants avec son lot de conséquences sur les sols, l'atmosphère, le paysage et la biodiversité. Pour rappel quand même, Echassières subit toujours l'influence des métaux lourds, comme l'arsenic et le plomb. Ce sont d'ailleurs les vestiges de l'ancien site minier du Mazel, fermé en 1962. Qu'en est-il des contrôles qui devaient avoir lieu ? Qu'en est-il de l'information du public et des gens qui ont acheté des maisons, mais qui n'ont pas cette information ? Nous pouvons quand même nous interroger. Il est vrai que l'on nous dit qu'il y a des règles, une belle

réglementation, très bien. Nous voulons bien le croire, mais par contre, concrètement, dans les faits, qu'en est-il ? Reste aussi que la mine responsable ou propre reste vraiment une utopie.

Parlons du projet lui-même. Il est vrai que l'on nous a dit que l'on est en amont du projet et que des études restent encore à faire. Le problème, c'est que dans le cadre de ce débat public, nous devons avoir certaines fiches qui devaient apparaître, notamment sur la faune et la flore, sur la question de l'eau, mais à ce jour, il manque des éléments. Bien sûr, nous comprenons bien que c'est un projet et que cela demande du temps. Cela demande du temps et du travail. Pour autant, c'est un peu compliqué pour le public de pouvoir se prononcer sans certains éléments qui nous semblent quand même très importants.

Mme Michelle PETIT – France Nature Environnement

Parlons maintenant des déchets, sujet que vous nous avez demandé d'aborder. Tout d'abord, parlons franc. La mine est une industrie du déchet dangereuse. La teneur en lithium de Beauvoir se situe autour de 0,9 %. Grosso modo, cela signifie que pour une tonne de lithium, on fragmente une centaine de roches. Nous savons que les roches, une fois concassée et broyée, peuvent dégager des substances parfois toxiques qui vont se disséminer avec la pluie et les eaux de ruissellement. Nous ne pouvons pas y échapper. Cela peut entraîner des réactions et leur lot d'arsenic – pH acide – mais aussi des métaux lourds qui peuvent contaminer les eaux et les puits alentour, sans compter la radioactivité. Ici, nous sommes sur du granite. Cela mérite que l'on s'y arrête. Pour la concentration, on utilise des produits chimiques toxiques. Il faut donc envisager des zones de stockage en surface suivant la nature et le classement des déchets. Il y a également un point important qui est celui des teneurs qui diminuent dans le temps. Il faut creuser toujours plus profondément, déplacer et traiter plus de roches et donc produire plus de déchets pour récupérer la quantité souhaitée de substances de valeur. Aussi, augmenter la surface de mine éventuellement. C'est probablement toujours plus de déchets, sans oublier l'énergie que nous avons besoin pour faire ce travail. Il ne s'agit pas de faire peur, mais nous savons que les écosystèmes et la biodiversité sont déjà grandement en danger. Les aliments produits et le vivant en général peuvent être exposés à ces rejets, que ce soit sous forme de lessivage, de déversement ou d'émissions dans l'atmosphère. Une mine propre, soyons clairs et francs, c'est une utopie.

Mme Fabienne THIERRY – France Nature Environnement

Le projet global prévoit environ 85 hectares d'artificialisation. Il est indiqué qu'il faudra défricher. Dans le dossier du maître d'ouvrage, cela est relativisé par le fait qu'il s'agit de résineux dont les impacts sont modérés. Oui, mais il n'empêche que nous allons quand même défricher. Nous avons donc la question de l'humidité des sols qui se pose la question et la question des eaux vertes. Après tout, allez dire aux espèces qui vivent, qui transitent et qui se nourrissent que les impacts sont négligeables. Tout est question de point de vue et on ne se place toujours que d'un seul côté, mais qu'en est-il de la nature et de la biodiversité ?

Il est également question de compensations. Le mot magique « compensation » est lancé, mais qui dit « compensation », dit « destruction », inévitablement. Si ce projet devait se faire, quelle serait cette compensation quant à sa surface ? Est-ce comme dans le cas de la réglementation « loi sur l'eau » entre une et deux fois ? Nous aimerions d'ailleurs avoir des réponses par rapport à cela. Quelles sont les essences ? Quelle est la typologie ? Quelle est la diversité ? C'est vraiment un point assez essentiel, d'autant plus à l'heure du changement climatique. La forêt des Collettes, rappelons-le, est un réservoir en matière de biodiversité. Nous avons donc quand même deux zones Natura 2000, avec des espèces protégées qui sont référencées. Quels seront les effets de la mine cumulée à ceux de la carrière ? N'oublions pas que nous avons déjà une carrière. Étant

précisé que les effets d'une mine ou d'une carrière ne se limitent pas au seul périmètre du projet, projet qui reste quand même assez flou puisqu'il manque encore pas mal d'éléments.

Nous ne parlerons pas de la thématique de l'eau. Nous l'avons bien compris. Il va y avoir une réunion spécifique, mais cette thématique de l'eau est quand même importante et je vais quand même un peu en parler. La thématique d'eau, ce n'est pas que la consommation. Nous avons aussi la question des risques qui pèsent en matière de pollution et les remontées d'eau souterraine. Qu'est-ce qu'il va en être, car nous allons quand même fracturer des roches ? Nous avons donc peut-être un risque par rapport à ces remontées d'eau souterraine, soit les infiltrations, la lixiviation et l'infiltration des métaux. Quels risques quant au ruissellement lors des pluies, sur les déchets de résidus et les stériles stockés ? Qu'en est-il des explosifs ? Nous avons quand même cette question des explosifs. Un autre élément sera la question de la réglementation SEVESO. Imerys a dit lors d'une réunion que le nécessaire serait fait pour ne pas être en SEVESO, sauf que SEVESO permet tout de même un certain contrôle et peut-être un petit peu plus de sécurité.

Mme Michelle PETIT – France Nature Environnement

Qu'en sera-t-il des risques en matière de pollution de l'air ? Avec les déchets stockés, il faudra prendre des mesures pour les protéger. Nous avons les effets des pluies, mais aussi des poussières en cas de fortes chaleurs notamment. Se pose aussi la question des gaz qui peuvent remonter des galeries comme le radon qui est cancérigène. L'autocombustion des terrils. Quid des rejets des cheminées sur Saint-Victor ? En matière de transport, l'incertitude demeure quant au ferroviaire et au trafic routier généré par l'activité. La liste est trop longue par rapport au temps qui nous est imparti.

Mme Fabienne THIERRY – France Nature Environnement

Comme nous le disons, pour voir cette question de façon plus globale puisque nous parlons de la relance minière en France, il y a un projet ici, mais il y en aura d'autres ailleurs. Nous avons peut-être besoin d'un sevrage métallique et énergétique dans notre pays et dans notre société en général. Continuer à faire croire que l'on peut supprimer les émissions de carbone en électrifiant le système énergétique mondial est un mensonge. Si le débat actuel a le mérite d'exister, il est tronqué. D'une part, il manque de nombreuses données au vu des études en cours et des zones de flou. Par ailleurs, le débat devrait être plus vaste, car il s'agit d'un débat de société, dont celui de la relance minière en France. Une mine ici ne remplacera jamais une autre ailleurs. La question qui se pose est celle de l'opportunité et la question de nos besoins essentiels. Il faut peut-être arrêter de toujours consommer plus et d'être dans quelque chose d'exponentiel. Plus globalement, nous avons aussi la question de la manière d'habiter et de respecter la planète.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Merci beaucoup. Le timing était pas mal et vous avez posé un grand nombre de questions. Nous en avons noté aussi beaucoup. Si nous en avons oublié, vous ferez signe. Je propose de commencer à prendre des questions ici et sur Zoom. Certaines vont faire écho aux vôtres. Nous nous assurerons qu'ensuite, la maîtrise d'œuvre, l'État ou d'autres acteurs concernés répondront. Soyez collectivement vigilants aussi sur ça. Avant de lancer les questions, qui est membre d'une association dans la salle ? Vous pouvez aussi être membre d'une association et ne pas la représenter. C'était juste pour montrer que vous êtes quand même nombreux à vous impliquer également. Qui est élu ? D'accord. Nous avons donc plusieurs élus locaux. C'est très bien. Qui vient pour la première fois à une réunion du débat public ? D'accord. Faites-nous particulièrement signe si vous n'arrivez pas à prendre la parole alors que vous voulez. Qui a déjà contribué sur d'autres modalités qu'une réunion, par exemple sur la plateforme participative ? Effectivement,

vous pouvez être membre d'une association sans la représenter. Par contre, quand vous prendrez la parole, n'hésitez pas à le spécifier. Je considère que pour tous les autres, vous êtes citoyens.

Nous avons 83 personnes en salle et une quarantaine en visio. Nous allons donc prendre deux questions en salle à la suite que nous allons bien noter, puis une question en visio. Dans tous les cas, ensuite, nous laisserons des temps de parole pour répondre à Imerys, à l'État et à d'autres qui seraient interpellés.

M. Étienne PHILIPPE – Intervenant dans la salle

Bonjour. Je suis membre de « Préservons la forêt des Colettes », mais je ne suis pas mandaté par l'association pour dire ce que je vais dire. L'installation à Saint-Bonnet-de-Rochefort de l'usine de chargement pour aller à Montluçon va occuper la voie ferrée et empêcher tout renouveau de la voie Lyon-Bordeaux. Aussi, quel est l'intérêt de cette usine de chargement alors que vous auriez peut-être pu faire l'usine de conversion plus près et y aller directement ? Je pense à Saint-Eloi, mais je ne voudrais pas que Saint-Eloi réagisse mal à cette idée. Cela aurait eu également l'intérêt d'éviter l'artificialisation des sols agricoles de Saint-Bonnet-de-Rochefort, ce qui est quand même contraire à la loi ZAN toute récente. Avez-vous réfléchi à une telle solution ? Merci.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

D'accord. Nous avons donc noté un enjeu sur l'artificialisation du sol.

Mme Françoise COUSIN – Intervenant dans la salle

Je m'adresse à la personne qui représente la DREAL. Votre rôle semble majeur quand même dans la prise de décision finale. Avez-vous un projet qui, grâce à votre intervention, a été annulé ? Un grand projet similaire, pas spécialement une mine, mais que pouvez-vous nous donner comme exemples concrets ?

Ma deuxième question concerne ces messieurs d'Imerys. Nous parlons de 1 million d'euros. Je me suis donc amusée à calculer au prix du kilo de lithium qui a bien augmenté, comme le pain d'ailleurs, et le reste. 1 million, au regard des centaines de millions que rapporterait tout cela – mais ne rapportera peut-être pas – que sont ces 1 million d'euros ? Ce serait 1 milliard d'euros de caution ? 1 million d'euros de caution ?

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Nous allons avoir besoin de nous mettre d'accord sur quelques chiffres. Nous avons noté vos questions. Pouvons-nous prendre une question sur Zoom également ? Y en a-t-il une ?

Mme Sofia ALIAMET – CPDP

Oui. Bonsoir, Claire. Je ne sais pas si vous nous entendez. Bonsoir à toutes et à tous. Sur Zoom, nous avons effectivement plusieurs questions dans le tchat dont nous prenons bien note, mais nous en avons une notamment sur l'implantation de l'usine de conversion à côté du centre aquatique et du stade. Cela représente-t-il un risque ? Le site sera-t-il un site SEVESO et à quel niveau ?

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Merci. Nous avons déjà une bonne série de premières questions. Imerys, pouvez-vous déjà saisir toutes celles qui vous sont adressées ? Ensuite, il y aura au moins deux questions pour la DREAL.

M. Fabrice FREBOURG – Imerys

Merci. Sur la première intervention sur la ligne et le choix de faire cette station de chargement, cela a d'ailleurs été présenté, notamment à Saint-Bonnet-de-Rochefort, avec les différentes alternatives pour positionner cette zone de chargement et des communes qui sont situées sur la ligne. Finalement, après cette étude multicritère, celle de la station de Saint-Bonnet-de-Rochefort présentait le plus d'atouts et le moins d'impacts en étant le long de l'autoroute. C'est un ensemble. Si

l'on avait implanté l'usine ailleurs, il aurait fallu artificialiser des sols potentiellement pour implanter cette usine plus près de la voie ferrée et plus près du site, mais cela aurait voulu dire beaucoup plus de consommation que ce que nous ferions aujourd'hui avec cette station de chargement qui est un bâtiment et des rails pour recevoir les convois.

La deuxième question concernait cette ambiguïté. Nous nous sommes peut-être mal exprimés sur l'aspect des 1 million d'euros. C'était à titre d'exemple. Aujourd'hui, dans les carrières, il y a des garanties financières qui sont déposées auprès des services de l'État et la DREAL pourra compléter ou me contredire si je dis des bêtises. Ces garanties financières sont calculées pour pouvoir faire appel à ces fonds à tout moment si l'exploitant est défaillant. Il ne s'agit pas du tout du montant qui serait celui qui pourrait être en vigueur pour le projet. C'était vraiment à titre d'exemple, pour indiquer que pour une carrière comme celle de Beauvoir, aujourd'hui, la caution est de l'ordre de 1 million d'euros pour une production qui est nettement moindre que celle qui serait celle du projet.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

J'en profite pour rappeler que sur l'usine de Saint-Bonnet-de-Rochefort, la question était de savoir si l'on aurait pu éviter d'avoir du chargement.

M. Grégoire JEAN – Directeur en Recherche et Développement, Imerys

Juste pour compléter, il y avait deux sujets, notamment de savoir si la ligne de Saint-Bonnet-de-Rochefort va saturer. Je pense qu'il serait mieux que ce soit SNCF Réseau qui en parle, mais SNCF Réseau était intervenu pour dire qu'il restait encore des faisceaux supplémentaires pour le transport de passagers par rapport à la situation actuelle, même dans le cas où nous aurions notre station de chargement à cet effet. Normalement, cela ne sature pas totalement la ligne, mais il est vrai que c'est plutôt à SNCF Réseau de répondre à cette question. Pour mettre l'usine ailleurs, c'est vraiment multicritère. Il faut du gaz, il faut de l'énergie, il faut aussi apporter des intrants. Vous l'avez vu pour les usines de conversion, d'ailleurs. Cela nous permet de réduire de manière très significative les transports par voie routière. C'est aussi un élément structurant pour réduire le CO2 intrinsèque à la production de lithium.

Pour le côté SEVESO, nous l'avons déjà dit. Nous ne savons pas encore si nous serons SEVESO ou non. Cela dépend beaucoup de la quantité que nous serons obligés de stocker sur place de certaines substances. Ce n'est pas vraiment la nature, mais c'est plutôt la quantité des substances. Il est vrai qu'il sera non loin du centre aqualudique, soit environ à 500 mètres du centre ou 300 mètres pour la partie la plus proche. Il y a d'autres usines. C'est une friche industrielle. Il y a quand même d'autres usines, dont l'usine Goodyear qui est non loin. C'est quand même la destination. Après, en termes d'exposition, ce sont des choses que nous sommes en train d'étudier.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Il y a un certain nombre de questions posées dans l'intervention de FNE. Par exemple, broyer et concasser le granite. Quel peut être l'élément toxique ? Concernant les stériles stocker et le ruissellement, qu'est-ce que cela donne ? Pouvez-vous apporter des informations par rapport à ça ?

M. Grégoire JEAN – Directeur en Recherche et Développement, Imerys

Oui. Nous pouvons afficher la *slide* 22 sur la radioactivité qui faisait partie des éléments. Je voudrais mentionner que nous parlons d'un granite qui est actuellement exploité sous forme dégradée de kaolin. C'est donc la même nature de matériau. Ce que nous retrouverons en

profondeur sera la même chose que ce que nous avons en surface actuellement, et actuellement, nous n'avons pas de lixiviation de métaux lourds parce que dans ce granite, il n'y a pas de métaux lourds au sens commun, comme du mercure, du plomb et de l'arsenic notamment. Il n'y en a pas dans le granite et donc pas de risque de lixiviation de ces éléments-là. Il n'y a pas, de manière significative, de sulfites qui vont, une fois exposée à l'air et à l'eau, se transformer en acide sulfurique, le fameux drainage acide. Ce n'est pas le cas de la nature de cette roche. C'est clair que lorsque nous sommes dans une mine de cuivre avec des pyrites, nous avons ce risque et également dans certaines mines de fer, mais nous ne sommes pas du tout dans ce cas-là.

Enfin, pour la radioactivité, nous avons parlé du radon. Nous sommes effectivement sur un sol granitique. Dès que nous avons le granite, une accumulation de radon peut avoir lieu si l'aération n'est pas effectuée. Ce sera le cas ici. La mesure de radon sera continue et cela fait partie de l'un des éléments qui régleront l'aération dans la mine souterraine. Il y en a d'autres pour les poussières et la qualité de l'air, mais aussi sur la radioactivité. Juste pour rappeler que nous avons un granite qui n'est pas spécialement radioactif, mais parfaitement classique. Nous connaissons les mesures et nous les appliquerons. Enfin, la radioactivité dans les autres éléments, comme le mica que l'on envoie, le feldspath que l'on envoie et le quartz qui va rester. Dans notre cas, la radioactivité est associée au minerai de tantale spécifiquement et c'est un minerai qui ne lixivie pas. Nous avons fait des études avec ORANO qui sont des spécialistes de la radioactivité pour essayer d'extraire l'uranium de ces minerais. Je peux vous dire que nous n'y arrivons pas du tout. Ce n'est donc pas avec de l'eau que cela arrivera. Il n'y a aucun risque que l'uranium ou le thorium se retrouvent dans les eaux de lixiviation à partir de la faible quantité qui est disponible dans ce granite.

M. Nicolas LE MEHAUTE – CPDP

Je me permets de rebondir puisque lors les réunions précédentes se posait également la question des substances des bains dans lesquels sera plongé le minerai broyé qui contient de l'acide sulfurique que vous allez neutraliser à la chaux. En termes d'additifs qui seront ajoutés à ces bains, comment seront-ils neutralisés ? Vont-ils se retrouver finalement comme des substances nocives dans les déchets qui vont être exposés en extérieur ? Quid de la protection par les eaux ?

M. Grégoire JEAN – Directeur en Recherche et Développement, Imerys

Ce sont effectivement ces amines dont j'ai parlé tout à l'heure qui sont les collecteurs de flottation. La nature de ces collecteurs est qu'ils viennent se coller sur les substances que l'on veut exploiter, soit les micas et les feldspaths qui sont ensuite expédiés. La très grande majorité de ces amines que nous mettons dans des quantités très faibles – 100, 200, voire 300 grammes par tonne lors du procédé – la grande majorité part avec ces substances avec, pour le cas des feldspaths, dans la céramique, et pour le cas des micas, détruits au moment de la calcination. Il restera donc des traces de ces substances. Elles ne disparaissent pas totalement. Elles ont une demi-vie ou un peu plus, 60 % à 26 jours. Nous avons fait de premières analyses, car nous cherchons à les identifier. Ce sont des chaînes aminées. Il y a donc de l'azote et nous n'arrivons pas à trouver l'azote lors des analyses. Nous sommes sous les seuils de détection. Cela ne veut pas dire qu'il n'y en a pas, mais qu'il y en a très peu. Il a donc des quantités extrêmement faibles d'une substance qui a une demi-vie relativement courte. Sur les pâtes cimentées et sur le site, il y aura un monitoring des eaux et nous regarderons cela de près. À ce stade, il n'y a pas de raison de penser que nous aurons besoin d'un aménagement particulier sur le site de concentration, et notamment dans le vide actuel du site de kaolin.

M. Nicolas LE MEHAUTE – CPDP

Si je comprends bien, l'eau peut percoler à travers ce matériau sans qu'elle se contamine.

M. Grégoire JEAN – Directeur en Recherche et Développement, Imerys

Il faut comprendre que ces matériaux ont quand même été exposés à beaucoup d'eau qui ne comporte pas de ces substances et c'est ce qui reste accroché à des quantités extrêmement faibles. Nous parlons de moins de 10 ppm, voire moins de 1 ppm, partie par million. C'est une substance qui se dégrade naturellement une fois qu'elle est exposée à l'air. Actuellement, nous n'arrivons pas à le détecter. Lorsque nous faisons une analyse, nous ne pouvons pas détecter ces substances. Ceci dit, toutes les substances et tous les résidus suivent un processus de caractérisation, y compris ce genre de caractérisation sur les risques pour l'environnement. Nous aurons des réponses, mais ce sont des tests qui prennent pas mal de temps. Nous mettons les espèces plusieurs semaines, voire plusieurs mois, pour voir comment elles réagissent. Pour l'instant, les mesures que nous avons faites nous rendent très confiants sur le devenir de ces résidus, mais je ne dis pas que c'est garanti à 100 %.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Il y a effectivement des précisions sur le fait que les données ne sont pas encore toutes disponibles. Quand pourront-elles être mises à disposition ?

M. Grégoire JEAN – Directeur en Recherche et Développement, Imerys

Je n'ai pas le calendrier de ces études particulières. Je ne pourrais donc pas vous répondre en substance aujourd'hui.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

D'accord. La DREAL n'a pas pu encore répondre à plusieurs interpellations. J'en ai deux en tête. « Avec les pollutions à l'arsenic, quelles informations des riverains sur les anciennes exploitations ? » et il y avait une autre question que j'ai notée également, qui était « Avez-vous un exemple de grands projets qui ont été annulés suite à instruction ? »

Mme Fabienne THIERRY – France Nature Environnement

Vous faites mention d'ORANO et de leur expertise. Malheureusement, sur nos territoires, nous avons aussi une expérience avec ORANO, mais avec de gros problèmes de pollution et de radioactivité au niveau du site des Bois Noirs. Ce n'est donc pas très rassurant.

M. Grégoire JEAN – Directeur en Recherche et Développement, Imerys

Quand je parle d'expertise d'ORANO, nous leur avons demandé d'essayer d'extraire dans leur laboratoire l'uranium de ces minerais, pour essayer justement d'avoir un concentré d'uranium et de thorium. Le devenir aurait été peut-être géré par ORANO, et un concentré d'étain et de tantale qui n'aurait plus de radioactivité. Ce n'est pas l'essence d'ORANO en tant qu'opérateur d'uranium, c'est dans leur laboratoire. Nous avons essayé de détruire la roche microlite qui est porteuse de tantalets et qui porte l'uranium avec de l'acide fluorhydrique, donc des sujets extrêmement violents, de l'acide sulfurique concentré. Ils ont des laboratoires qui permettent de gérer ça, mais nous n'avons pas réussi. Le tantale sort, mais l'uranium reste. L'eau ne permet pas de faire sortir l'uranium de ce minerai. C'est tout ce que je vous dis. C'est au niveau du laboratoire. Je ne parle pas de l'expertise d'ORANO ou de l'expérience d'ORANO sur son exploitation minière. Je parle vraiment des laboratoires de Bessines. Ils ont les capacités d'utiliser des techniques assez fortes et de manipuler la radioactivité.

Mme Sophie SEYTRE – DREAL

Il y avait deux questions. La première question était « Est-ce que la DREAL a déjà refusé des projets d'ampleur équivalents à celle du projet EMILI ? » Je vais vous répondre uniquement sur ce que je connais, c'est-à-dire l'unité départementale Cantal Allier Puy-de-Dôme puisqu'il peut s'être passé d'autres choses dans d'autres DREAL de France, mais malheureusement, je n'en ai pas la connaissance. Je ne vais donc pas m'avancer pour les collègues. Concrètement, des projets de la taille d'EMILI, nous n'en avons pas eu encore. Cela fait maintenant 13 ans que je suis à l'inspection des installations classées. Nous n'avons jamais eu de projet de cette ampleur-là. Non, nous n'avons pas été amenés à donner des refus sur des projets de cette ampleur, néanmoins, des refus suite à l'instruction de dossier peuvent arriver. Récemment, il y a eu un projet éolien qui a été refusé.

Il y a relativement peu de refus par rapport aux autorisations parce que les dossiers arrivent et ils sont d'autant plus gros qu'ils n'arrivent pas comme ça sur le bureau un matin par la poste. Évidemment, il y a des échanges qui se font avec les porteurs de projets en amont des dépôts officiels où nous disons aux porteurs de projets là où nous serons attentifs, là où nous aurons des exigences particulières, là où nous voudrions aller plus loin que la réglementation, puisque la réglementation est un minimum. Soit les porteurs de projets affinent leur projet et les déposent une fois qu'ils les ont suffisamment travaillés et où ils ont mis suffisamment de mesures en place pour qu'il y ait une chance que leur dossier passe, ou bien, ils abandonnent avant de faire des dépôts officiels parce que cela coûte de l'argent.

Mme Françoise COUSIN – Intervenante dans la salle

Quand vous dites que cela ne concerne la région, je ne peux croire qu'un projet qui mobilise les radios nationales et les médias nationaux ne vous incite pas, vous, DREAL Auvergne ou peu importe la région, et ne vous donne pas envie de se pencher sur des projets similaires au niveau national. J'ai travaillé. Lorsqu'un projet impactait un certain nombre de personnes, on se renseignait auprès des régions qui avaient subi la même chose. Je suis quand même sidérée que vous n'ayez pas contacté les autres régions avec un tel projet.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

En tout cas, vous avez besoin de comparer avec des projets similaires ailleurs. C'est noté. Pouvez-vous également répondre sur l'information des riverains, y compris sur les anciennes exploitations ?

Mme Sophie SEYTRE – DREAL

À ma connaissance, il n'y a pas de projet similaire minier. Concernant l'ancienne exploitation des Montmins, la région d'Echassières est connue depuis l'Antiquité pour ses richesses minérales. Les Gallo-Romains l'exploitaient déjà pour l'étain. Plus récemment, on parlait tout à l'heure de la concession des Montmins qui a pris fin dans les années 1960. Les travaux miniers ont pris fin dans les années 1960 et le titre a été annulé un peu plus tardivement. Pour cette exploitation, les travaux se sont terminés dans les années 1960. Nous allons revenir dans les années 1960 où les problématiques environnementales n'étaient pas regardées comme elles le sont aujourd'hui. Il faut bien se remettre dans le contexte. Oui, il y a un problème, je vais y revenir. Je ne vais rien vous cacher puisque nous n'avons rien à cacher. Je vais revenir sur les pollutions actuelles qui découlent de l'ancienne activité minière. Il faut bien se remettre en tête qu'en 1962, lorsque les travaux miniers se sont terminés, nous n'avions pas collectivement la société civile comme les entreprises, comme l'administration. Nous n'avions pas le même regard que nous avons aujourd'hui sur l'environnement. Autrement dit, il y a eu certainement des choses que nous avons laissé passer en 1960 et que nous ne laisserions plus passer aujourd'hui parce que la société civile, l'administration et tout le monde vit avec son temps.

Concrètement, nous vous avons parlé tout à l'heure de GEODERIS qui est l'expert minier de l'État. C'est une petite structure d'une trentaine de personnes sur la France qui est mandatée pour travailler pour le compte de l'État. C'est notre bureau d'étude en quelque sorte, mais qui est spécialisé dans l'environnement minier et qui doit, suite à des réglementations européennes, faire un inventaire de toutes les pollutions laissées par les anciennes activités minières en France. Ils avancent petit à petit. Ils n'ont pas encore fini leur travail parce que c'est un énorme travail qu'il y a à faire. Ils font ça par enjeu, en prenant les plus forts en premier, puis les plus faibles en dernier. Ils ont produit une étude sur la commune d'Echassières et tout ce qu'il y a autour, où ils ont identifié là où il y avait des problématiques liées à l'ancienne activité minière et notamment à l'exploitation de tungstène dans les années 1960.

Il s'avère que nous avons trois propriétés. GEODERIS va sonner aux portes en disant « Nous savons que là où vous habitez, il y avait le traitement du minerai ou un dépôt et nous voudrions prélever du sol ou, avec un petit appareil posé au sol, faire une mesure ». Les gens ont la possibilité de refuser. On peut très bien dire non. Si les gens nous refusent l'accès à leur propriété, nous n'avons pas de données. Lorsque les gens donnent l'accès à leur propriété, GEODERIS va faire un prélèvement et interroge les gens sur leur manière de vivre, en leur demandant s'ils ont un potager, s'ils ont des enfants, s'ils creusent leur sol ou encore s'ils mangent leurs propres légumes. Ils font donc toute une enquête. Il y a toute une méthodologie – je vous passe les détails – qui permet d'aboutir à une conclusion qui est « Les usages sont compatibles avec l'état du milieu ou ne sont pas compatibles ». Dans l'étude de GEODERIS, nous avons trois parcelles sur lesquelles l'état des milieux n'est pas compatible avec les usages, c'est-à-dire que potentiellement, il y a un risque pour la santé des personnes dans l'état actuel. Ce n'est pas un risque imminent, mais sur le long terme, il y a un danger. Les personnes qui habitent sur les trois parcelles où il y a un problème ont été informées directement et personnellement de ce problème. Nous nous sommes mis à leur disposition pour répondre à des questions qu'elles pourraient avoir. Nous avons pu lire dans certains articles de presse que ces personnes n'avaient pas été informées, mais je vous dis que c'est faux et j'en suis bien placée. C'est moi qui ai fait les courriers. Il y a une information. Les notaires n'ont pas été informés directement. Les sites ont été mis en SIS. Les notaires doivent, lorsqu'il y a un acte de vente, se renseigner. Sur les SIS, les secteurs d'informations sur les sols, ce n'est pas fini et c'est en cours, toujours d'actualité.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Il y a effectivement des enjeux par rapport aux notaires et à l'immobilier. Ce sont des sujets qui ressortent également sur la plateforme participative. Pouvons-nous prendre d'autres questions afin d'alimenter les échanges ? Il y a des échanges sur Zoom également.

Intervenante dans la salle

La façon dont je reçois l'information, c'est qu'après-mine, il y a la possibilité de débloquer une caution dans l'hypothèse où le paysage et la biodiversité seraient dévastés, c'est cela ?

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Pouvez-vous garder votre question ? Elle sera traitée tout à l'heure avec des informations pour y répondre.

Intervenante dans la salle

De toute façon, le compte n'y est pas et je pense qu'il n'y sera jamais. Une fois que la nature est détruite, ce n'est pas l'argent et l'argent, ce n'est pas la réponse à tout.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Vous avez peur que ce soit irréversible et c'est donc l'une des questions de gravité.

Intervenante dans la salle

Toutes les lectures que j'ai en cours montrent qu'il faut des milliers d'années. Il n'y a jamais eu d'après-mine propre.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

C'est donc la question de l'irréversibilité. Une deuxième question ?

M. Francis KESSLER – Association « Préservons la forêt des Colettes »

J'ai deux questions dont une qui s'adresse à Imerys et l'autre, à la DREAL. Pour Imerys, j'ai un problème au niveau du timing entre le dépôt de l'étude mis en œuvre par le SAGE qui doit être finalisé, si j'ai bien compris, en 2027 et ce que nous présente Imerys, c'est-à-dire le démarrage de la phase pilote qui va se faire en 2025, la construction de l'un des bâtiments de la phase commerciale en 2027. Il y a donc un petit chevauchement. J'aimerais bien avoir des éclaircissements dessus.

Pour la DREAL, le gouvernement compte diviser par deux, la durée des procédures. Cela a été plus ou moins abordé tout à l'heure. J'aimerais savoir plus en détail, quelles procédures et quels éléments vont disparaître, si cela est déjà connu.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Pouvons-nous prendre aussi une question sur Zoom ?

Mme Sofia ALIAMET – CPDP

Bonsoir à nouveau. Nous avons deux questions que je me permets de relayer, notamment de savoir sur quels leviers de l'État pour éviter qu'Imerys ne soit défaillant puisqu'il a été dit que l'État pouvait prendre le relais. Comment l'État pourrait-il intervenir pour éviter en fait qu'il y ait une situation de défaillance ? Aussi, nous avons quelques demandes de clarification dans le tchat suite à l'intervention du FNE sur le circuit de traitement du lithium. Serait-il envoyé ou non en Chine ? Quel impact du transport ? Ce sont finalement des questions de précisions sur le circuit de traitement et ses impacts environnementaux. Je précise que nous avons aussi d'autres questions que nous gardons un petit peu pour la deuxième séquence.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Avec ces questions de clarification, nous changeons d'échelle. Ce sont vraiment des questions d'impact mondial, alors que les autres sont plutôt sur les impacts locaux. Pouvons-nous déjà nous intéresser à la question de l'irréversibilité potentielle ? Ensuite, nous irons voir les histoires de procédures, ce qui permettra de passer la main à la DREAL avec l'autre question sur la défaillance potentielle.

M. Fabrice FREBOURG – Imerys

Il y a une *slide* sur l'après-mine. Le code minier est en réforme et sa réforme va rentrer en vigueur au 1^{er} juillet. Un certain nombre de décrets sont déjà parus. Parmi les nouveautés du code minier, il y a ces fameuses garanties financières dont j'ai parlé pour les carrières et qui vont être appliquées aux futures mines. Nous ne savons pas quelles vont être les modalités de calcul de ces garanties financières, simplement, par analogie avec ce qui existe aujourd'hui sur les carrières, nous savons que nous avons à constituer ces montants et qui sont révisés tous les cinq ans selon des méthodologies qui sont vraiment bien réglementées. La DREAL pourra compléter, mais c'est vraiment à la main de l'État, la DREAL et le préfet de mobiliser cette caution s'il y a une défaillance de l'État. Avant d'arriver à cette extrémité, il y a un certain nombre de contrôles et de mise en demeure qui sont déjà possibles dans le cadre des ICPE pour les carrières et qui le seront demain pour les garanties financières des mines.

Dans les nouveautés du code minier, vous avez aussi des obligations des comités de suivi des sites qui vont être institués et qui vont permettre de suivre les mesures environnementales qui sont déployées par l'exploitant, année après année, avec des scientifiques, des riverains, des associations et des experts pour pouvoir voir si les mesures qui étaient prévues sont bien appliquées. Aussi, il y a l'élément qui a été rappelé, qui est aussi une nouveauté du code minier, qui est la possibilité pour l'État, jusqu'à 30 ans après la fermeture de la mine, de pouvoir rechercher en responsabilité la société mère qui a exploité le site. Il y avait un deuxième point qui était lié à l'étude de l'eau. Monsieur, je pense que vous faisiez allusion à l'étude HMUC, milieu usage, pour la Sioule et qui concernerait donc l'approvisionnement en eau de l'usine de concentration. Effectivement, le calendrier – et je parle sous le contrôle de Madame BOISSON – est prévu en 2027. Le calendrier de démarrage de notre usine commerciale, si elle devait avoir lieu, est à partir de 2028. Ceci étant, cela veut dire que les autorisations auraient été obtenues en même temps. Nous sommes donc sur un calendrier un petit peu parallèle à cette étude HMUC. Cela veut dire que, dans le dossier que nous allons déposer du projet commercial, il va falloir tenir compte de l'état actuel des obligations qui sont celles du SAGE Loire-Bretagne, qui sont celles du SAGE de la Sioule et des quotas qui sont aujourd'hui permis pour les prélèvements dans ce milieu.

M. Nicolas LE MEHAUTE – CPDP

Nous approfondirons les questions sur l'eau le 30 mai.

M. Grégoire JEAN – Directeur en Recherche et Développement, Imerys

Concernant la dernière question qui va être très rapide sur le lithium et son devenir, la chaîne de valeur de la batterie électrique au lithium est en train de se constituer en Europe. Nous avons déjà maintenant beaucoup de Gigafactories qui sont en train de s'installer. La demande en lithium est très importante. Il y a une étape intermédiaire entre les Gigafactories et nous, qui sommes les fabricants de matériaux actifs de cathode. Pour l'instant, il n'y en a pas en France, mais il y en a en Belgique, en Allemagne et en Pologne. Il y a donc déjà des gens qui font des matériaux actifs de cathode et qui sont en train d'augmenter les capacités. C'est à ces personnes que nous destinons notre lithium et pas du tout à la Chine.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Je crois qu'il y a des questions sur la plateforme participative avec normalement une réponse détaillée. Il y avait une question sur les procédures et ce qui saute avec la réforme du Code minier.

Mme Sophie SEYTRE – DREAL

Concernant les procédures relatives aux titres miniers, je vous ai dit tout à l'heure que pour exploiter, il y a besoin d'un titre qui est un droit immobilier, puis après, d'une autorisation environnementale. Sur la réforme du Code minier concernant le titre, elle ne concernera pas le projet EMILI puisqu'il s'agit uniquement de l'exploration. Les annonces qui ont été faites récemment concernent l'accélération des titres pour permettre l'exploration. Nous avons deux grandes phases dans la mine. Nous avons l'exploration qui est de s'assurer qu'il y a des réserves ou des ressources qui sont accessibles, qui sont en quantité suffisante et en concentration suffisante pour que ce soit financièrement intéressant pour l'entreprise qui va les exploiter. C'est donc la phase d'exploration, puis nous arrivons ensuite sur la phase d'exploitation. L'accélération qui a été annoncée ne concerne que l'exploration et pas l'exploitation qui, elle, reste inchangée. Elle concerne également la géothermie qui est réglementée par le Code minier. L'autre type de procédure qui va être accélérée avec la loi industrie verte, c'est la procédure d'autorisation environnementale à partir d'octobre 2024. Les délais vont être diminués en mettant en parallèle deux étapes qui

se faisaient avant en série. Avant, nous faisons la consultation des services, la consultation des communes, puis l'enquête publique, mais là, les deux vont avoir lieu en parallèle. En même temps que les services seront interrogés sur le dossier, l'enquête publique sera réalisée, ce qui permettra de faire des gains de temps de procédure.

Sur la deuxième question concernant la défaillance, il y a là aussi deux niveaux. Au niveau du titre minier qui est plutôt instruit par les services ministériels, les sociétés doivent, à l'appui de leur demande de titre, fournir tout leur bilan comptable, des éléments financiers de comptabilité qui sont regardés et également s'engager sur des investissements. Il y a des montants d'investissement qui sont fournis. Ce sont des engagements minimaux qui sont fournis à l'appui de la demande de concession. Au moment de l'instruction, il est vérifié que la comptabilité et les moyens sont en adéquation avec ce qui est demandé. Il y a une obligation annuelle de fournir les résultats financiers et de production. C'est pour la partie titre et puis et ministériel. Pour la partie locale, nous faisons des contrôles qui sont à une fréquence adaptée en fonction des enjeux. Cela nous permet de voir également les difficultés que peuvent avoir les entreprises. Pour vous donner un exemple que l'on rencontre fréquemment en installation classée, lorsque l'on commence à voir que les déchets ne sont plus évacués, on sait qu'il y a une difficulté potentiellement financière de l'entreprise. Nous prenons alors des actes et des mises en demeure d'évacuation ou de mise en place de mesures qui ne sont pas respectées. Nous n'attendons pas qu'il y ait une défaillance pour intervenir. Malgré tout, je ne vous dirai pas que nous évitons des défaillances dans 100 % des cas. Nous pouvons imaginer que sur un projet comme EMILI, s'il venait à se réaliser, il y aurait une pression relativement importante.

M. Nicolas LE MEHAUTE – CPDP

Je prends la parole une dernière fois sur cette thématique en faisant le relais des réunions précédentes. Une question très courte pour la DREAL. Tout à l'heure, il était question des modélisations pour les enjeux de santé, avec la question des risques acceptables. Des bilans de santé et un suivi sont-ils prévus auprès des habitants ?

Mme Sophie SEYTRE – DREAL

Cela peut arriver. Sur certaines grosses installations classées, nous pouvons avoir un bilan environnemental et sanitaire imposé, notamment lorsque nous avons des retombées qui peuvent aller loin, notamment des fumées. D'une manière générale, oui, cela existe, c'est possible.

M. Nicolas LE MEHAUTE – CPDP

Merci. Pour Imerys, il y a un point que nous n'avons pas du tout évoqué et qui concerne l'usine de conversion et les résidus. Quel résidu, quel volume et quel devenir ?

M. Grégoire JEAN – Directeur en Recherche et Développement, Imerys

Je pense que nous pouvons revenir à la présentation initiale où nous avons parlé des résidus. Il n'y a pas de détails pour les résidus solides. Lors du webinaire de mardi dernier, nous avons présenté une *slide* qui montrait le détail des résidus. Une très grande partie de ce volume, 550 000 tonnes, est un résidu de la lixiviation, soit la première étape. Le plus gros volume est du résidu de calcination. Nous calcinons le mica avec du glasérite et du gypse à 900 degrés. Ensuite, nous mettons de l'eau pour récupérer le lithium. C'est un remblai en carrière. Nous avons un élément qui est la syngénite et qui libère pas mal de sulfate. Ce ne sera donc pas un résidu inerte. Nous avons ensuite d'autres résidus de la syngénite pure. Nous avons les deux derniers éléments du tableau qui sont des coproduits valorisables, soit du sel, avec du chlorure de sodium et du carbonate de calcium, de grands nombres d'usages industriels. Imerys en produit d'ailleurs des millions de tonnes par an.

Aussi, un concentré que l'on évapore. Nous allons nous retrouver avec une combinaison d'un très grand nombre d'éléments, soit environ 11 000 tonnes par an. Il est très probable que ce stockage soit en ISDD, c'est-à-dire en déchets que l'on appelle dangereux. Des unités en France sont habilitées à recevoir ce type de déchets. Ce sont des déchets ultimes. Je pense que cela répond à peu près à la question de ces résidus de conversion.

Concernant la conversion, il y a du fluor dans notre mica et quand on le calcine, quelques fluors se dégagent, mais que nous attrapons avec de la chaux qui va le capter sous forme de fluorite. Le fluor n'est donc pas dégagé parce qu'il est absorbé par la chaux. Nous avons un procédé en deux étapes. Lors de la première étape, la chaux va récupérer l'essentiel du fluor. Ensuite, nous avons une étape que l'on appelle le polissage qui va venir retirer les dernières traces restantes avec de la soude en milieu aquatique. C'est donc la manière dont nous traitons ces émissions de fluor.

M. Nicolas LE MEHAUTE – CPDP

Je relaye une réaction de Monsieur BAROUDI d'INERIS, spécialiste des mines. Sur le tchat, ce dernier dit que remblayer une carrière avec des résidus ne peut se faire que si c'est inerte. À vérifier et envisager un plan B si ce n'est pas le cas, compte tenu des volumes de déchets inertes.

M. Grégoire JEAN – Directeur en Recherche et Développement, Imerys

Il y a des zones de stockage en France de déchets dangereux et non dangereux, mais non inertes. Il y en a beaucoup. Nous appelons ça une carrière ou une zone de stockage aménagée ou non. Si nous parlons d'une carrière non aménagée, effectivement, nous ne pouvons mettre que des déchets inertes dans une carrière qui n'est pas aménagée. Si nous devons mettre des déchets qui sont non inertes, il est nécessaire de l'aménager. Il y avait une question sur les membranes au tout début. Les solutions pour gérer cela ne sont pas encore définies. Les membranes sont une solution, l'argile en est une autre. Les couches argileuses sont des couches imperméables. Sur le site de Beauvoir, le kaolin est de l'argile dont la perméabilité est extrêmement faible. Les solutions techniques à apporter aux zones qui recevront des déchets qui ne seront pas inertes sont encore à finaliser et à choisir. Il y a plusieurs solutions techniques. Ce ne sont pas forcément des membranes qui seront utilisées. Je n'ai pas la réponse à l'heure actuelle, mais il y a une collection de solutions qui sont faites. Après, c'est effectivement un aménagement pour empêcher que dans les eaux, comme le déchet n'est pas inerte, il puisse y avoir quelques substances. Dans notre cas, ce sont plutôt des sulfates, comme je l'ai mentionné, qui pourraient se retrouver dans l'eau où il faut que cela ne se diffuse pas dans le milieu environnant. C'est donc un monitoring des eaux. On les récupère, on extrait les sulfates et en général, on remet ces eaux dans le site, c'est-à-dire que nous n'éjectons pas l'eau en dehors du site, même après le traitement.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Une dernière question, parce que le sujet n'a pas été encore questionné.

M. Laurent INDRUSIAK – Intervenant dans la salle

Je suis secrétaire général de la CGT de l'Allier. Je rebondis sur ce qui vient d'être dit sur les déchets ultimes. Sur ceux qui ne seront pas inertes, il faut vraiment que ce soit un sujet qui soit vraiment traité largement en amont, parce que nous avons beaucoup d'exemples d'entreprises ou d'industries qui se sont développées sans jamais avoir traité en amont ce sujet et nous sommes donc contraints de stocker des milliers de tonnes de déchets ultimes dont plus personne ne veut, dans des conditions quelquefois qui demandent à être regardées. Il est donc vraiment important que cela soit pris en compte en amont.

Aussi, nous évoquons les impacts sanitaires tant sur la faune, sur l'environnement que pour les populations, mais pas sur le volet des salariés. Je fais totalement confiance aux représentants CGT qui travaillent chez Imerys, mais comme nous sommes dans un débat public, je pense qu'il est toujours utile de mettre quelques points de vigilance pour que la population puisse aussi savoir que cela existe. Différents produits vont être utilisés, aussi bien sur le site de concentration que de conversion, comme l'acide sulfurique, l'acide chlorhydrique, le fluor de sodium et le potassium. Tous ces produits sont assez connus. Ils sont étudiés. Les services de l'État les connaissent. Nous connaissons les préconisations qui doivent être faites pour que les salariés n'y soient pas exposés, mais il y a quelques fois un sujet qui est mal maîtrisé et que l'on appelle l'effet cocktail. Quand ces produits peuvent se mélanger tant dans l'utilisation que dans les stockages, quelquefois, ce n'est pas anticipé et sans l'avoir imaginé, nous avons des expositions qui peuvent mettre la santé des salariés en danger. J'appelle vraiment, sur ces sujets-là, aussi bien les dirigeants d'Imerys que les services de l'État, à la plus grande vigilance sur cet effet cocktail des différents produits.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Avez-vous des éléments de réponse sur la prévention du risque cocktail ?

M. Grégoire JEAN – Directeur en Recherche et Développement, Imerys

Pour les risques cocktail en particulier, non, désolé, mais effectivement, cela fait partie de la prévention des risques sur le sujet. Cela tombe bien, car nous avons l'un des spécialistes du sujet avec nous.

M. Michaël VATIN [02 :09 :11] – Imerys

Bonjour. Je suis responsable santé sécurité chez Imerys pour une douzaine de sites dont celui de Beauvoir. Pour tout ce qui du stockage et de la maîtrise des stockages, pour éviter l'effet cocktail et savoir ce que l'on peut mélanger ou non ensemble, vu que nous sommes en train de développer tout le processus industriel, il y a en parallèle une étude des dangers qui est faite. Nous appelons ça l'ASID [?]. C'est vraiment la phase initiale où l'on étudie tous les dangers qui peuvent apparaître lors de la création d'un processus. Toute cette partie-là est terminée. Nous sommes en train de passer à la démarche secondaire qui est l'azote. Nous essayons maintenant d'analyser en profondeur, en imbriquant le processus plus finement, en essayant notamment de comprendre de plus en plus comment il fonctionne et quels sont les risques associés, notamment pour l'usine de conversion où c'est vraiment l'usage des produits chimiques qui vient en premier. Il y a un bureau d'études qui est maintenant à plein temps sur cette question de comment nous allons pouvoir stocker et manipuler ou ne pas stocker et ne pas manipuler certains produits. Cela est pris en compte. C'est en bureau d'études pour l'instant. Comme beaucoup d'autres études, nous n'avons pas les réponses pour l'instant, mais c'est en cours.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Y a-t-il une réponse de l'État sur cet effet cocktail ? Non ? Je vous propose de passer sur la séquence biodiversité et paysage. Nicolas, peux-tu nous faire un récapitulatif ?

M. Nicolas LE MEHAUTE – CPDP

Oui. Ce sera beaucoup plus court. Nous avons beaucoup parlé des questions de cadre de vie en tout cas, notamment dans la réunion de Saint-Bonnet. Il est question de biodiversité. On en a parlé surtout autour du site minier et moins autour du site de conversion. Voici quelques questions qui ont été posées. « Quelles certitudes Imerys peut avoir sur les impacts de la mine sur la biodiversité ? », « Est-on capable de partager un état des lieux objectif de la forêt des Colettes et de son fonctionnement, notamment d'un point de vue

hydrogéologique ? », avec la crainte d'un assèchement du site et d'un dépérissement de la forêt à long terme du fait de la mine. Monsieur METIER prendra la parole aussi par rapport à la forêt des Colettes tout à l'heure. « Quid des espèces protégées ? » Ont été cités les tritons à crête, la drosera et l'écrevisse à patte blanche. « Les suivis écologiques et les inventaires seront-ils poursuivis de manière annuelle ? » Ici, nous parlons des suivis en exploitation une fois que la mine sera en activité. « Pourrions-nous avoir accès à ces données ? » C'est ici l'essentiel de ce qui a pu être exprimé en termes de préoccupations jusqu'à maintenant sur les questions de biodiversité.

Concernant les problématiques de nuisances, nous parlons de nuisances visuelles, sonores, olfactives, de qualité de l'air et de trafic également. Cela s'est surtout posé, comme je vous l'ai dit, pour Saint-Bonnet, mais pas uniquement. « Quels vont être les impacts en termes de nuisances pour les trois sites ? », « Pour l'un des sites, y aura-t-il un éclairage de nuit qui modifie drastiquement le paysage nocturne et la vie de la faune qui va avec ? » et « Sur ces nuisances, pour chacun des sites et des types de nuisances, y aura-t-il des mesures spécifiques et quelles seront-elles ? »

Dernier point sur le trafic routier, avec la question sur l'impact en termes d'augmentation du trafic routier et si un plan de transport est prévu, obligeant à prendre certains axes, savoir ce qui est prévu aujourd'hui et quel serait le plan B, comme demandé à Saint-Bonnet, en cas de problème sur les transports par train en cours d'exploitation. Juste un dernier point concernant les paysages concernant l'impact foncier agricole du projet, avec un participant qui regrette que l'on « mange » encore un peu plus les terres agricoles à travers ce projet, notamment pour le quai de chargement.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Comme tout à l'heure, Imerys va présenter les éléments préparés spécifiquement sur ce sujet, puis nous aurons des prises de parole et des questionnements complémentaires. Par l'ONF et par l'association « Préservons la forêt des Colettes », avec d'autres questions-réponses.

M. Fabrice FREBOURG – Imerys

Merci. Je vais enchaîner sur cette thématique. Nous allons passer en revue un certain nombre de thématiques, peut-être parfois un peu rapidement et nous pourrions revenir dessus dans le cadre des questions. La première diapo fait référence directement au sujet de la consommation de terrain. Simplement pour rappeler que nous ne pouvons pas choisir l'implantation géologique. Elle est sous la carrière de kaolin actuel, mais nous avons regardé dès le départ, la question de ces implantations et dans l'objectif de minimiser cette artificialisation des sols. Il en reste, mais on s'aperçoit que les espaces naturels peu anthropisés comme la sylviculture ou les espaces agricoles sont finalement assez peu impactés. In fine, avec le choix de cette friche industrielle pour l'usine de conversion et de la mine souterraine, nous aurons à peu près 25 hectares d'espaces agricoles. Je pourrais revenir sur questions de compensation, si vous le souhaitez. Aussi, une trentaine d'hectares d'espaces forestiers, mais qui ne sont pas dénués de biodiversité, mais qui sont de la sylviculture qui est, aujourd'hui, en gestion forestière.

Sur la thématique des paysages, les principales études que nous avons menées ont été menées dans le cadre du choix du site de chargement des trains. Vous avez ici des rappels de ce qui a été présenté, notamment à Saint-Bonnet. Les autres thématiques et les autres implantations de nos sites, à la fois les usines de concentration et de conversion, vont faire l'objet d'études paysagères spécifiques, notamment sur le site de Beauvoir où nous allons regarder comment nous pouvons utiliser le dénivelé pour atténuer la perception des bâtiments et utiliser des clairières pour maintenir un maximum d'espaces boisés, mais aussi pour utiliser au mieux et de façon plus

optimisée, cette implantation. Ensuite, il y a le travail classique architectural qui est fait sur le design des bâtiments.

Sur l'aspect de trafic, vous avez ici résumé en très grandes lignes quels sont les flux de matière et nous pourrions y revenir. Ce que l'on aimerait que vous reteniez, c'est que 80 % des flux de matière seront transportés par le train. Évidemment, il reste des flux de produits qui ne pourront pas être transportés autrement, mais nous avons tout de même essayé de concentrer tous nos efforts sur ce sujet. Nous avons commencé une étude de trafic routier sur Beauvoir. C'est la partie que vous voyez à gauche. La projection que l'on donne de l'usine commerciale sur le trafic devant le site de Beauvoir est une addition de quinze poids lourds par jour de ce qu'il y a aujourd'hui, ce qui représenterait à peu près 1 % du trafic actuel. Il faudra faire ces modélisations en projetant le trafic avec les salariés, mais voilà l'ordre de grandeur. Sur la Loue, sans que l'on sache aujourd'hui vraiment d'où vont venir les produits, même si majoritairement, certains utiliseront probablement la RCEA, nous sur une estimation d'à peu près 100 poids lourds par jour, soit à peu près 2 à 2,5 % du trafic actuel de cette route. Des études demandent à être affinées. Ce sont les poids lourds qui représenteraient 2 % du trafic total.

M. MORIZOT – Intervenant dans la salle

Il y a une appréciation dans la première diapo où l'on voit 25 hectares de terres agricoles et 30 hectares de forêt. C'est très faible. On dit 2 à 3 % du trafic, mais on ne compare pas les poids lourds avec des poids lourds. On compare les poids lourds avec l'ensemble des véhicules. C'est subjectif et insupportable.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Vous avez le point de vue d'Imerys. Je vous propose d'aller jusqu'au bout de la présentation. J'ai entendu deux demandes qui me paraissent intéressantes, qui est « Comment comparons-nous les camions avec [l'ensemble du trafic routier] ? » et les appréciations. Ce qui est important aussi dans ce débat est de distinguer ce qui est des faits et ce qui est de l'appréciation. Nous continuons et ensuite, vous pourrez questionner. Vous êtes nombreux à vouloir intervenir.

M. Fabrice FREBOURG – Imerys

Sur les études acoustiques, vous avez aussi le calendrier qui figure en haut à gauche. Nous allons commencer à partir de la mi-année des suivis d'états initiaux chez les riverains en limite des sites d'implantation. Si vous voulez bien contribuer à établir cet état initial, nous avons besoin, comme nous l'avons fait autour de Saint-Bonnet, de pouvoir accéder et laisser les appareils chez des particuliers ou en limite de propriété des particuliers pour établir cet état initial et pour qu'il soit conséquent, nous souhaitons le faire sur plusieurs mois et sur plusieurs et sur plusieurs saisons. Pour qu'il n'y ait pas de tromperie, ce que vous avez à l'image, Monsieur MORIZOT, ce sont des images de suivi de bruits qui sont faits aujourd'hui sur la carrière de kaolin, puisque nous n'avons pas de modélisation pour l'usine commerciale. Vous voyez que ce sont des choses qui sont faites très classiquement dans les installations classées.

Je viens au dernier volet de cette présentation sur lequel on souhaitait s'attarder un petit peu plus, qui est le volet de l'étude écologique. C'est un peu comme l'étude hydrogéologique. Il y a de nombreux spécialistes des milieux naturels dans la salle qui compléter ou intervenir postérieurement. Il faut étudier les différentes espèces sur plusieurs saisons. Vous avez ici un calendrier qui rappelle un peu quelles sont les périodes sur lesquelles doivent être faites ces interventions. Nous retrouvons, sur la partie de gauche, la thématique et la séquence ERC, en nous attardant bien évidemment sur les facteurs d'évitement et de réduction de ces études.

Où en sommes-nous aujourd'hui sur ces études écologiques ? C'est probablement l'un des éléments sur lequel nous avons aujourd'hui le

plus de données emmagasinées. Vous avez ici l'ensemble du périmètre qui a été étudié. En 2023, cela correspond au passage de sept spécialistes différents et plus de 500 heures d'inventaires sur le terrain. Nous allons compléter ces inventaires sur les sites sur lesquels nous n'avons pas encore décidé les implantations. Vous l'avez ici, notamment les sites d'implantation potentiels sur les prélèvements dans la Sioule, où il faudra faire des analyses à la fois sur les milieux aquatiques et sur les milieux terrestres, la plateforme de chargement, mais aussi le tracé des canalisations qui, bien qu'il soit situé sur le domaine routier ou en bordure du domaine routier, vont faire l'objet d'inventaires précis.

Concernant les premiers résultats qui ont été faits à l'échelle de l'ensemble du périmètre du PERV de Beauvoir, je ne vais pas passer en revue toute la liste des espèces que vous avez ici, mais ont été regarder la flore, les oiseaux, les bryophytes, les mammifères, les chiroptères, les reptiles, les insectes et également les écrevisses, puisque certains d'entre vous le savent, mais c'est une espèce emblématique qui survit dans certains secteurs autour du site. Nous avons d'ailleurs découvert une population relictuelle à peu près 1,5 kilomètre, sur laquelle nous allons porter beaucoup d'attention. Sur le site de la Loue, vous avez ici la cartographie des habitats qui a été menée l'année dernière par le bureau d'études. Nous sommes donc sur une friche industrielle, néanmoins, vous voyez sur la liste qui est ici, que nous avons quand même une biodiversité qui s'est réinstallée sur ces sites. Nous avons 4,5 hectares de zones humides sur lesquelles nous aurons des compensations à faire. Également sur la flore, nous avons deux stations d'espèces qui sont en liste rouge régionale. Malgré tout, nous sommes sur une friche industrielle et globalement, sur ces 30 hectares – et c'est le bureau d'études qui le dit – que c'est un impact globalement faible à modéré, mais parfois fort pour certaines espèces.

Vous avez ici toujours l'image sur le site de la Loue avec les inventaires qui ont pu être menés sur les espèces patrimoniales qui sont présentes sur le site. Vous voyez que nous avons même des espèces qui s'installent sur les zones complètement anthropisées comme des zones goudronnées. Voilà le type de tableaux qui sont produits par les bureaux d'études. Vous avez ici, espèce par espèce, quels sont les enjeux qui sont établis pour l'espèce, à la fois aux thématiques nationales et aussi en enjeux locaux. Vous avez ici le résultat. Tous ces inventaires fournissent l'état initial du projet. Quels peuvent être les impacts potentiels du projet, ces impacts directs ou potentiellement les destructions d'habitats d'individus là où il y a des constructions, mais cela peut aussi être des impacts indirects, des perturbations par la pollution lumineuse, comme cela a été évoqué tout à l'heure, ou par les poussières, par du bruit et autres. Dans les mesures d'évitement et de réductions, aujourd'hui, nous sommes sur des mesures très génériques. Ce ne sont pas forcément des mesures que nous allons mettre en place, mais qui vous donnent des exemples de ce qui peut être fait, de ce que nous avons déjà fait sur la carrière des kaolins. L'une des premières est d'éviter les zones à enjeux écologiques. Nous ne sommes pas dans un secteur Natura 2000. Nous ne sommes pas dans un cœur de réserve. Nous ne sommes pas dans un réservoir de biodiversité. Dans les mesures d'évitement, quelque chose que nous pouvons signaler, c'est qu'aujourd'hui, nous avons des campagnes de sondages. Tous les ans, nous avons un écologue qui passe avant chaque campagne de sondage pour regarder l'implantation et s'assurer que, même si le trou du sondage est de l'ordre de 10 centimètres, nous ne soyons pas sur un habitat qui soit à enjeu de conservation. Dans les autres mesures d'évitement, on peut essayer de conserver un maximum de boisements feuillus pour pouvoir faire perdurer cette typologie et aussi éviter les arbres qui sont particulièrement anciens, sur lesquels nous pouvons avoir des nidifications ou des gîtes de chiroptères. Sur les mesures de réduction, cela va être des mesures temporaires liées à la périodicité des défrichements. Cela peut être des limitations d'emprise du chantier, mais également des réductions de l'éclairage. C'est une thématique qui n'était pas encore très regardée il y a dix ou quinze ans,

mais effectivement, comment est-ce que l'on change la luminosité de nos installations pour les réduire au strict minimum ?

J'en viens à la dernière slide qui concerne les mesures de compensation qui sont celles qui seraient mises en œuvre, si nous n'avons pas pu suffisamment éviter et réduire. Vous avez des créations d'îlots de sénescence. Ce sont des îlots de plusieurs hectares que nous pouvons laisser vieillir, comme nous le faisons aujourd'hui sur la carrière de kaolin. Vous avez des restaurations de zones humides qui peuvent être menées. Aussi, d'autres mesures, et cela répond aussi à une question que vous avez évoquée tout à l'heure sur les suivis, nous avons maintenant, sur toutes les carrières en France, des suivis en continu pendant l'exploitation sur des taxons particuliers. Ce sont des suivis très spécifiques qui peuvent être faits sur les mesures de compensation et d'autres mesures que l'on peut qualifier de mesures d'accompagnement, qui sont par participation à des programmes de recherche ou la création d'un comité scientifique de suivis sur des espèces particulières qui pourraient être jugés intéressants.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Merci. J'en profite pour préciser que certaines diapos sont effectivement peu ou pas lisibles, que vous soyez près ou loin pour certains. Elles seront toutes en ligne après la réunion en même temps que le compte-rendu. Ce sont les petits tableaux qui ne rentraient pas sur une diapo, mais vous pourrez les consulter et questionner si vous avez besoin d'informations complémentaires ou de réponses particulières. Monsieur METIER de l'ONF, si vous voulez bien nous présenter quelques éléments. Nous prendrons les questions ensuite.

M. Cyril METIER – Office National des Forêts

Bonjour à tous. Je suis Cyril METIER, le responsable d'unité territoriale Sud Allier. Je suis là pour vous présenter un état des lieux de la forêt, notamment des Colettes, mais aussi plus généralement la forêt domaniale dans l'Allier. Dans un premier temps, je vais vous rappeler un peu le contexte climatique où nous sommes actuellement, les phénomènes de dépérissement qui impactent nos forêts dans tout l'Allier et nos premières actions.

Pour commencer, j'ai voulu un peu vous resituer la forêt des Colettes. Nous gérons uniquement la partie vert foncé. Le massif des Colettes fait 4 000 hectares. Nous ne représentons que 50 %, soit 2 000 hectares. Tout le reste, ce sont de la forêt privée. Concernant le contexte climatique, comme nous le savons, depuis les années 1990, nous avons un climat qui progresse et des températures qui sont en hausse. Nous avons actuellement un réchauffement de +0,9 à +1,1 degré dans l'Allier et c'est essentiellement dû au rôle des gaz à effet de serre, notamment au CO2. Il faut savoir que le CO2, une fois qu'il est rejeté, actuellement, en 2024, il met 100 ans pour se dissoudre dans l'atmosphère. Nous allons donc essayer de prédire le changement climatique.

Nous savons qu'il va continuer à changer, mais sur quelle ampleur ? Pour cela, nous utilisons les nouveaux scénarios du GIEC. Nous en avons quatre. Le premier est plutôt optimiste, où nous arrêtons nos émissions de gaz à effet de serre dès maintenant, chose que nous allons citer comme impossible. Le deuxième est celui de l'accord de Paris avec 1,5 degré, où nous sommes déjà. L'ONF peut donc l'oublier. Nous utilisons un logiciel qui s'appelle ClimEssences qui nous permet de tester des essences. Par exemple, nous allons mettre des chênes. Nous allons utiliser ces scénarios où cela va nous dire si, en 2070 ou en 2100, l'essence est compatible avec le futur climat. Nous utilisons celui à + 1,5 degré ou à + 4. Nous sommes donc clairement sur le + 4. Nous n'allons pas nous le cacher. Nous savons que c'est exponentiel et que le climat est en train de s'emballer. Actuellement, si nous prenons du chêne ou du hêtre, on sait qu'il ne sera plus compatible d'ici 2070. À nous d'essayer de changer nos méthodes et de trouver une solution pour adapter nos forêts. Ce phénomène a débuté en 2018, suite à une

grosse sécheresse. J'ai mis un peu les indices d'humidité des sols. En fin d'été, nous étions déjà dans le rouge dans l'Allier. Dès 2019, dès le début de la période estivale, dès le mois de juin, nous étions déjà dans le rouge. Cela continue comme ça jusqu'en 2020, voire 2021, ce qui a provoqué en fait une crise. À l'ONF, nous gérons nos forêts. Nous avons des aménagements, mais depuis 2019, nous sommes en cellule de crise et nous ne respectons plus nos aménagements. Nous travaillons en mode crise, c'est-à-dire que l'on gère l'urgence.

Concernant les conséquences, comme je vous le disais, nous sommes en crise. Les arbres vont sécher, donc meurent, tout simplement. Nous avons une baisse de flux de sève, donc une baisse de croissance. L'effet le plus visible est que nous allons avoir des houppiers, qui sont les branches et les feuilles que vous avez en haut des arbres, qui vont être de moins en moins présentes. Nous aurons de plus en plus de grosses branches mortes. C'est un phénomène qui peut être réversible, si ce n'est pas trop avancé, évidemment. Je vous ai mis quelques photos. Par exemple, à gauche, vous avez un résineux qui est en train de jaunir, mais il va pouvoir se remettre si jamais nous avons une période de pluie. Par contre, pour ces deux autres spécimens, nous pouvons dire qu'ils sont déjà morts. C'est un arbre que vous allez trouver souvent en fin d'été. Par exemple, aux Colettes, cela arrive assez souvent. Sur la partie basse, dans la chaînée, vous allez avoir des arbres qui sont encore feuillus, mais qui, d'un coup, vont devenir rouges. Il faut savoir qu'un arbre est comme une pompe à eau. Il pompe de l'eau dans le sol et le jour où il n'a plus d'eau, il fait une embolie. Il va pomper de l'air. Il y a donc une interruption de la colonne d'eau et il va mourir. Nous avons ce cas de plus en plus, notamment dans le domaine des Colettes.

Pour en venir aux Colettes, depuis 2019, nous avons prélevé 20 000 mètres cubes uniquement de bois malade. On ne parle pas d'éclaircies. Nous prélevons le bois déperissant lorsqu'il reste seulement 10 % du houppier, 10 % de feuillage, ce qui est très faible. Cela représente environ 20 % du volume total et c'est essentiellement sous la partie chaînée, la partie basse, essentiellement due à la station, parce que toute la partie gravière des Colettes, notamment sur Louroux et Chirat-l'Eglise, nous sommes sur des sols plutôt sableux, soit une mauvaise rétention d'eau. En 2022, nous avons mis en place des placettes sur la partie hêtraie, soit sur la partie haute, en plein milieu de la zone Natura 2000, pour faire un état des lieux de l'état sanitaire. Pour ce faire, nous avons fait des diagnostics DEPERIS. C'est un peu rustique, mais nous allons noter le houppier, donc les feuillages. Si c'est un arbre en bonne santé, on le note « A » et s'il est en mauvaise santé, on le note « F ». Sur ces 300 placettes, 66 % étaient dégradées dès 2022. Sur l'ensemble des placettes, 3 % étaient morts.

Pour essayer d'y remédier, nous avons essayé d'adapter notre gestion. Au niveau des itinéraires, on essaie de mettre en régénération les peuplements qui sont arrivés à maturité. Pour les vieux peuplements, on essaie de les régénérer assez rapidement. On va essayer de créer des îlots de sénescence. Nous allons laisser mourir les arbres. Nous allons faire des îlots de vieillissement en les laissant grossir et arriver à maturité. Nous ne toucherons plus aux zones humides pour essayer d'arriver à avoir une forêt dynamique et avoir une forêt mosaïque. L'objectif est maintenant de diversifier au maximum le peuplement. Le dernier moyen que nous avons également pour essayer d'adapter nos forêts est aussi d'essayer de nouvelles essences. Il faut savoir qu'aux Colettes, nous avons essayé de mettre du chêne-liège, mais sur de petites surfaces. En général, ce sont sur 2 hectares, financés par le plan de relance. Nous avons essayé de mettre du cèdre, du chêne-liège, du chêne vert et du chêne chevelu, soit plutôt des chênes méditerranéens. Nous appelons cela une migration assistée pour essayer de remonter des essences méditerranéennes sur nos latitudes.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Merci. Nous allons enchaîner directement avec la présentation de l'association « Préservons la forêt des Colettes ». Ainsi, vous aurez

toutes les informations que chacun a pu vous donner à ce stade sur cette forêt.

Mme Patricia LAEDERICH – Association « Préservons la forêt des Colettes »

Bonsoir. Je suis membre du bureau de la forêt des Colettes et je vous présente Francis.

M. Francis KESSLER – Association « Préservons la forêt des Colettes »

Bonjour. Je suis également membre du bureau des Colettes. Nous allons démarrer sur un certain nombre de problématiques concernant donc le projet EMILI. Concernant les enjeux du projet, nous ne développerons pas les différents éléments techniques du projet, le temps nous est compté. Nous avons fait un tri dans les problématiques abordées. Attachons-nous aux enjeux et les problèmes soulevés par ledit projet qui découle d'une décision politique pour laquelle l'avis sur son bienfondé ne nous a pas été demandé.

Sur le périmètre du projet et l'évaluation des incidences, ces enjeux sont à examiner sur un périmètre qui garantit que l'ensemble des incidents du projet soient pris en compte. Leur évaluation doit porter sur les effets directs et indirects, comme cela a déjà été un peu évoqué, à court, moyen et long terme dans toutes ses composantes. Les effets directs sur les espèces entrent dans le cadre des ERC, mais cette réglementation ne concerne que les impacts liés aux espèces protégées, faune et flore, et les habitats de la directive Habitats, que l'on appelle aussi directives communautaires. Les effets indirects et à long terme restent néanmoins, de leur côté, délicats et difficiles à évaluer sans un temps d'exploitation de routine. Concernant le périmètre, ce périmètre est-il retenu définitivement, a-t-il été débattu et est-il en capacité de prendre en compte l'ensemble des incidences ? Le site Natura 2000, avec ses espèces protégées et ses habitats à intérêts communautaires, est a priori exclu du périmètre d'exploitation. Néanmoins, Imerys est-il en mesure de garantir l'état de conservation de ce site biologique d'intérêts sur le long terme en raison de l'exploitation qui va se dérouler à côté ?

Mme Patricia LAEDERICH – Association « Préservons la forêt des Colettes »

L'importance du projet est sans commune mesure avec les exploitations passées et en cours. En termes de volume déplacé, de minéral extrait, de quantité d'eau et de produits chimiques utilisés et de déchets générés, résidus et stériles. Imerys annonce prévoir à Echassières, extraire plus de 2 millions de tonnes de roches par an, soit 5 500 tonnes de roches extraites par jour. Imaginez ce que ce chiffre peut signifier. Une Clio pèse environ 1,2 tonne. Cela correspond donc à 4 500 Clio qui sortiraient chaque jour d'Echassières ou 1 000 éléphants. Le four à gaz de Montluçon pour l'étape de calcination du mica consommerait 495 gigawattheures, c'est-à-dire l'équivalent de la consommation énergétique domestique de 45 000 foyers, soit presque 100 000 habitants. Il est inimaginable qu'un projet aussi gigantesque ait des conséquences négligeables sur notre milieu de vie et notre environnement. L'eau est, selon nous, la première victime de la mine. Le projet nécessiterait 1,2 million de mètres cubes annuels répartis à parts égales entre les sites de transformation et de conversion enlevés de la Sioule et du Cher. Hors process, il faut s'attendre à des perturbations de la circulation des eaux souterraines, avec des conséquences pérennes sur l'état de la nappe phréatique et l'approvisionnement des cours d'eau comme la Sioule, la Boule ou le Cher. Imerys, dans son dossier de maître d'ouvrage en page 88, dit « Les circulations d'eau pourraient néanmoins provenir des zones de contact avec les micaschistes ou de quelques zones de fissuration ». Il y aura donc bien des infiltrations d'eau présentes dans le massif et, quelles qu'elles soient eaux souterraines ou de surface. Ces perturbations viendront s'ajouter en amplifiant aux pénuries déjà mises en évidence avec le dérèglement climatique, avec des impacts sur le

fonctionnement des écosystèmes et de ses composantes. À propos du monolithe granitique, nous ne croyons pas un instant que les traitements répétitifs, les explosions, le broyage et les déplacements infligés pendant des décennies d'exploitation soient sans conséquences sur son intégrité physique, sa résistance, sa densité, et bien sûr, chimique, avec enlèvement des minéraux d'intérêt, perte, mobilisation d'autres minéraux. La modification de ses caractéristiques intrinsèques ouvrira des possibilités de passage de l'eau sur le moyen ou le long terme, notamment du fait des différences de résistance et de composition entre la roche en place et les matériaux remaniés et redéposés dans les galeries après exploitation avec ajout de béton. Tous ces phénomènes ne sont pas perceptibles et quantifiables sur un temps court, mais ils s'accumulent au fil du temps.

M. Francis KESSLER – Association « Préservons la forêt des Colettes »

Concernant les conséquences écosystémiques, en forêt, dans les écosystèmes forestiers, en forêt ou dans les écosystèmes agropastoraux qui sont les principaux écosystèmes structurant nos paysages, les sécheresses à répétition, comme cela a été dit, alliées à des hausses de température ont petit à petit affaibli leur fonctionnement en altérant leur capacité à encaisser les perturbations. C'est ce que l'on appelle la résilience, avec pour résultat, une modification de la composition du couvert végétal avec remplacement d'espèces souvent plus opportunistes, comme notamment des espèces exotiques envahissantes. Pour les espèces plus résistantes, il y a notamment des difficultés de régénération, notamment par voie sexuée. L'affaiblissement physiologique des individus entraîne une augmentation des agents pathogènes. Les forestiers en savent quelque chose, mais pas que. Aussi, une perte de diversité génétique particulièrement prégnante au sein des populations à faible nombre d'individus ou en limite d'aire, ainsi qu'une probable baisse de fertilité des sols du fait de l'affaiblissement du complexe argilo humique entraînant une plus mauvaise capacité de rétention en eau, une perte de biodiversité dans le sol et une capacité de moindre recyclage des matières organiques. Les études réalisées vont-elles prendre en compte, cette dynamique négative dans le temps ?

Concernant les conséquences sanitaires, les sols subiront des contaminations par lixiviation de métaux mobilisés lors de l'extraction ou des produits utilisés lors des traitements industriels. En effet, différentes opérations du process industriel utilisent des produits polluants. Il y en a un certain nombre qui a été donné. L'avis de l'Autorité environnementale parle aussi d'acide chlorhydrique ou d'acide fluorhydrique. Les résidus miniers, et en particulier les résidus issus du process de conversion à Montluçon, sont des déchets toxiques qui ne doivent pas entrer en contact avec le milieu environnant. Dans ce sens, sans limitation de durée, les résidus de concentration seraient stockés sous forme de pâte cimentée dans la mine ou en partie en remblais non cimentés en surface.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Auriez-vous justement des sujets qui n'ont pas été soulevés et qui vous semblent très importants, afin que nous puissions cibler et prendre des questions ? Il vous reste peut-être encore des choses importantes qui n'ont pas encore été dites. Je vous laisse finir.

M. Francis KESSLER – Association « Préservons la forêt des Colettes »

Pourriez-vous nous confirmer que les études réalisées incluent bien les thèses de lixiviation sur les résidus cimentés et non cimentés ?

Mme Patricia LAEDERICH – Association « Préservons la forêt des Colettes »

Le projet est également un émetteur important de bruit, même si l'extraction et le concassage seront souterrains, et de vibrations, comme les tirs miniers en sous-sol. Aussi, source de pollution lumineuse, comme nous en avons déjà parlé, avec des impacts sur la

faune diurne, diurne et nocturne, d'autant que les usines fonctionneront 24 heures sur 24. L'Autorité environnementale demande à ce que l'étude d'impact analyse avec soin les risques sanitaires du projet à chaque étape du procédé. Dommage que l'on n'en sache pas plus au moment du débat. Nous sommes plus qu'inquiets sur ces absences de réponses d'Imerys, notamment sur le périmètre de l'étude d'impact ou sur les stockages et le devenir des résidus, questions maintes fois posées en débat public et sur le site de la CNDP.

Nous allons maintenant vous proposer une courte vidéo de l'association SystExt qui reprend les préoccupations de l'association « Préservons la forêt des Colettes ». Pour ceux qui ne connaissent pas SystExt, c'est une association de professionnels en activité qui ont un intérêt commun pour les systèmes extractifs. Ce sont des ingénieurs miniers qui y travaillent. Ils concentrent leur activité sur la question des systèmes extractifs, en particulier miniers, et leurs impacts humains, sanitaires, sociaux et environnementaux. Ils affirment que les filières minérales sont à l'origine d'impacts graves, c'est-à-dire de dommages humains, sanitaires, sociaux et environnementaux, souvent irréversibles. L'activité extractive, en particulier minière, s'intensifie notamment en termes de taille des exploitations et de nombre de substances exploitées. Cette intensification interroge la capacité des exploitants à maîtriser les impacts potentiels nécessairement amplifiés, ainsi que celle des pouvoirs publics à les encadrer.

Diffusion d'un extrait d'une interview de Aurore Stéphant, sur la chaîne YouTube Thinkerview.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Ce que cette vidéo pose comme question fait écho à l'une des questions du début de la réunion, qui est de savoir, à l'échelle plus globale, à quoi ce projet contribue et quel impact à l'échelle nationale, européenne ou mondiale. Ce sont des sujets qui ont été traités dans une réunion le 9 avril. Il y a donc quelques éléments. J'aimerais aussi que l'on puisse ne pas vous laisser jusqu'à 23 heures dans la salle sans éléments de réponse sur les impacts locaux du projet. Je vous propose que l'on cible donc sur les impacts locaux du projet.

Mme Lucette TERRENOIRE – Intervenante dans la salle

Je vous remercie parce que je suis arrivée un peu en retard. Peut-être que certaines de mes questions auront déjà eu des réponses. J'aimerais quand même faire une première remarque. Je remercie Monsieur qui est intervenu pour l'ONF, mais je suis désolée de lui apprendre que les scientifiques de Lyon ne sont pas d'accord sur les 2 degrés. Les insectes meurent à 2 degrés de plus. Il n'y aura plus d'insectes. Avec 4 degrés de plus, je ne suis pas sûre qu'on les voie.

Avez-vous étudié les eaux captives et qu'allez-vous en faire ? Ce ne sont pas les eaux qui concernent le système de l'écologie de l'eau pluviale. Ensuite, concernant les zones humides, nous avons déjà perdu 75 % des zones humides. Elles ne représentaient que 3 % du territoire. Tout à l'heure, quand Monsieur soulevait le problème du nombre d'hectares, il est vrai que ce n'est pas rien. Si vous en enlevez encore un peu, il n'y aura pas grand-chose. Pour la construction d'une zone humide, pour moi, il faut des millénaires pour qu'elle soit construite. Je ne comprends pas comment vous pouvez proposer une compensation. Cela me dépasse carrément. Aussi, tout à l'heure, les personnes de la forêt des Colettes en ont parlé, mais concernant l'impact à la fois lorsque l'on taille et que l'on tape dans de la pierre dure, ce sont des granulés qui s'écartent. Il y aura donc forcément des failles après, mais ensuite, la modification du sol va faire obligatoirement, de mon point de vue, un changement de l'écosystème de l'eau, mais par contre, de l'eau potable, cette fois.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Merci. Je vais en profiter pour voir s'il y a des questions sur Zoom également avec les participants à distance.

Mme Sofia ALIAMET – CPDP

Bonsoir. Nous avons une question qui a été posée tout à l'heure sur les impacts environnementaux de la hausse du trafic de camions qu'entraînerait le projet et la question précise bien dans les différentes parties du projet concerné. Ensuite, nous avons quelques questions sur l'eau, mais nous avons envoyé les participantes et les participants à la prochaine réunion du 30 mai sur ces sujets.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Merci. Nous avons également des questions datant de tout à l'heure. Romain me souffle effectivement qu'il y avait des questions autour du paysage et des camions, avec l'impact du transport routier. Nous l'avons gardé, car nous n'y avons pas répondu tout à l'heure. Nous pouvons peut-être faire ce premier cycle de questions. Les questions de l'eau seront traitées plutôt le 30 mai. Nous allons essayer de répondre au moins à toutes les autres et à celle-ci également, si nous le pouvons.

M. Nicolas LE MEHAUTE – CPDP

Nous recueillons quand même toutes les questions. Même si on n'y répond pas cette fois, nous les collectons et nous les gardons pour le 30 mai. Nous essayons de faire au mieux.

M. Fabrice FREBOURG – Imerys

Je vais revenir sur votre question sur les zones humides. Nous avons diagnostiqué une zone humide sur la friche industrielle de la Loue et où cette zone humide fait 4,5 hectares. Aujourd'hui, les méthodologies de compensation – et là encore, les spécialistes en écologie pourront compléter ou me contredire – sur les zones humides sont très réglementées. Il y a un guide national qui a été publié par les services de l'État et le CEREMA qui doit faire état de l'état initial de la zone sur laquelle on va mener la compensation, non seulement en termes de pédologie, de flore et autres, mais également sur les fonctions de cette zone humide, ces fonctions d'épuration, ces fonctions écologiques et autres. Il y a donc vraiment une méthodologie aujourd'hui qui est très claire sur la façon dont on peut compenser ces zones humides.

Sur la partie du trafic des camions, je vais laisser mon collègue, Boris VAXELAIRE, vous redonner les chiffres précis qui ont été aujourd'hui estimés à date.

M. Boris VAXELAIRE – Imerys

Merci. Bonjour à toutes et à tous. Je suis chef de projet environnement également sur le projet EMILI. Pour revenir encore sur la méthodologie, état initial, puis ensuite, on croise avec les données que nous avons pour avoir des résultats d'impact. Pour le site de Beauvoir, nous avons fait un premier état initial pendant l'année 2023. Nous avons donc fait des comptages routiers aux alentours du carrefour de la Bosse où l'on a pu différencier le nombre de véhicules légers du nombre de poids lourds qui passaient sur ces différents axes. Nous avons ajouté à cela, en fonction des modèles de prévision que nous pouvons avoir avec l'évolution du trafic et l'évolution des flux que nous pouvons envisager avec l'accroissement naturel de la population en fonction des données utilisées, le trafic que nous pouvons aujourd'hui estimer pour le site commercial du site de concentration et de la mine. C'est peut-être un peu petit en bas pour que vous puissiez le voir, mais vous pourrez les consulter par la suite. Nous avons aujourd'hui environ 130 poids lourds qui circulent tout autour du carrefour de la Bosse par jour ouvré. Environ 5 % du nombre de véhicules qui circulent aujourd'hui sur le carrefour de la Bosse sont des camions. Aujourd'hui, on contribue pour 14 poids lourds par jour ouvré. On en ajouterait encore la même chose

à l'horizon du projet. Donc on rajoute 15 poids lourds par jour ouvré, ce que nous pensons acceptable pour le trafic. Ce que vous voyez sur la carte sont les augmentations en équivalent de véhicules personnels. Une voiture compte pour un véhicule et un camion compte pour deux véhicules. Nous avons des augmentations qui vont de + 7 % à 30 % au maximum des flux actuels par rapport à ce que l'on projette, en comptant la carrière actuelle de camions.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Avons-nous répondu à toutes les questions qui ont été posées dans les prises de paroles préliminaires ? J'entends que vous avez encore besoin d'informations sur les impacts lumineux et quelle est la prise en compte des effets indirects plus largement. Si l'État veut compléter sur la prise en compte des zones humides, je vous laisse faire signe. Sur Zoom, il y a la question « Peut-on avoir une quantification en hectares des zones humides qui seraient affectées par le projet ? » afin d'avoir le chiffre.

M. Fabrice FREBOURG – Imerys

Sur ce point et en l'état actuel de nos investigations de terrain, ce sont les 4,5 hectares de zones humides qui sont identifiés à la Loue. Sur le périmètre sur lequel s'implante l'usine de concentration, aucune zone humide n'a été identifiée, mais les écologues doivent encore repasser sur le terrain cette année et y compris le long des canalisations qui couraient le long de la route qui descend jusqu'à la station de chargement. Sur la station de chargement, les inventaires de zones humides auront lieu aussi cette année.

M. Grégoire JEAN – Directeur en Recherche et Développement, Imerys

Concernant la pollution lumineuse, une *slide* évoque ce sujet qui, comme l'a rappelé Fabrice, est plutôt récent. Cela fait une quinzaine d'années que nous le prenons en compte. Effectivement, nous savons que cela peut maintenant avoir un impact sur les écosystèmes. Ceci dit, nous sommes quand même obligés de maintenir des éclairages de sécurité. Nous sommes obligés de maintenir un éclairage et, en même temps, de faire attention à l'impact. Concernant les mesures, il y a d'abord l'utilisation de LED, ce qui est une première chose, mais surtout, c'est le choix des couleurs. En général, ce sont des couleurs à dominantes chaudes et des longueurs d'onde de type orange. Nous avons aussi évalué, et c'est notamment très particulier sur les chiroptères – les chauves-souris – des longueurs d'onde à éviter absolument pour ne pas les perturber. Ce sont donc des choses que nous pouvons adapter. Nous choisissons, et c'est aussi le cas de l'utilisation des LED qui permet de choisir des longueurs d'onde précises, pour éviter les longueurs d'onde qui sont perturbatrices sur l'environnement, en tout cas, sur la faune nocturne.

Il y avait un point sur l'évaluation des résidus et comment ces derniers étaient caractérisés. C'est un vrai sujet. Vous avez ici la liste de tous les tests réglementaires, ce que l'on appelle les caractéristiques et propriétés HP. C'est la réglementation. Un grand nombre ne concerne donc pas tous les produits que l'on utilise, mais il faut quand même faire cette évaluation sur l'ensemble des sujets et notamment le sujet le plus critique, c'est le test d'écotoxicité, le HP 14 dans lequel vous pouvez voir des organismes qui sont testés en contact. Il y a un protocole qui est quand même très clair avec normes ISO qui sont respectées. Tous nos résidus vont donc passer par le biais de cette analyse pour mesurer l'impact qu'ils vont avoir. À la suite de ces analyses, nous aurons donc une idée beaucoup plus claire d'où est-ce que nous nous situons en termes d'impact des résidus.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Sur les zones humides, au niveau de l'État, avez-vous quelque chose à dire ? Pour la forêt des Colettes, voulez-vous apporter des éléments de réponse au niveau de l'association ?

Intervenante dans la salle

À vrai dire, je pense que la cartographie des zones humides est en cours. Je pense qu'au niveau du SAGE Sioule, il y a un début de cartographie des zones humides, mais le bassin de la Sioule est quand même très long. Il y a donc eu un début de cartographie des zones humides, mais je pense que le travail est en cours et qu'il n'est pas fini. Je me tourne donc vers la DREAL. Vous ne savez pas ? Ma suggestion est que vous invitiez des gens du SAGE Sioule à la réunion. C'est le cas ? Très bien, parce qu'il me semble qu'il est fondamental que nous ayons une vision très précise de la Sioule, de l'État des zones humides et de la cartographie en cours, mais également des enjeux et en particulier sur la Boule.

M. Nicolas HARDOUIN – DDT

Bonjour. Je suis directeur de la DDT. Je confirme que les inventaires sont en cours et ne sont pas finalisés. À ce stade, il est difficile de dire grand-chose de plus.

Intervenant dans la salle

Bonsoir. J'avais une question pour l'ONF. Vous nous avez dressé un état des lieux de la forêt des Colettes qui est inquiétant, mais vous n'avez pas dit si la mine vous inquiète ou non. J'aimerais bien entendre la réponse.

M. Cyril METIER – Office National des Forêts

Je n'ai pas de réponse à vous apporter. Je suis représentant de l'État. À mon avis, pour l'instant, la mine n'impactera pas les Colettes. Pour l'instant, nous sommes inquiets du dépérissement, mais pas de la carrière. Je pense que la mine peut impacter au niveau de l'eau, mais les arbres ne prélèvent pas l'eau du sol. La forêt utilise l'eau du ciel. Si l'eau ne tombe plus, nous n'avons plus d'eau. Ce que j'expliquais est que le sol est un support. L'eau va arriver au sol, mais ils ne la prélèvent pas. Les racines ne vont pas à 500 mètres. Les racines prospectent dans un sol argileux ou limoneux à 40 mètres maximum. Les eaux souterraines sont justement souterraines. À partir de quelle profondeur appelez-vous une eau « souterraine » ?

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Cela nous donne un certain nombre de questions qui seront importantes et sur lesquelles il faudra de l'information pour avancer sur le projet et pour l'instruire. Ce sont de gros points de vigilance. Nous relancerons également le porteur de projet au fur et à mesure que les informations arriveront. Oui, le SAGE Sioule, via la Commission locale de l'eau, sera invité à Vichy de la même manière que la commission locale du Cher amont. Ce que je vous propose et vu que le temps passe, je propose à tous ceux qui veulent poser des questions de lever la main. Nous allons essayer de repérer ceux qui n'ont encore pas pu s'exprimer sur toutes les autres réunions. C'est important.

M. Jean-Marc DEZERT – Intervenant dans la salle

Merci. Bonsoir. Je me positionne en qualité de citoyen et ancien économiste. Je ne vais pas poser de questions. Je vais juste vous donner de l'information personnelle suite à mon expérience. Qui n'a pas une voiture ou une tondeuse et qui n'utilise pas des produits de beauté et des produits d'entretien ? Je rejoins la DREAL. Il faut savoir qu'au niveau des installations classées, tous les jours, vous en croisez une en pleine ville. Bien sûr, elles ne sont peut-être pas soumises à autorisation, mais les drogueries, les carrosseries, les fabriques de fromage, les boulangeries industrielles, les abattoirs et les élevages agricoles, que faisons-nous si nous ne les avons pas ?

Je voudrais dire une chose. Dans le contexte économique, politique et climatique international, il faudrait peut-être réfléchir et penser à nos enfants.

Mme Laetitia BOYET – Intervenante dans la salle

Bonjour. Je fais partie de la forêt des Colettes et habitante de Saint-Pourçain. C'est une question sur les dossiers réglementaires. Je sais qu'il va bientôt y avoir les usines pilotes et que vous allez déposer les dossiers réglementaires de vos usines auprès des services instructeurs, c'est-à-dire que vous allez obtenir la suite des autorisations de travaux délivrées par la préfecture pour ces usines pilotes. Pouvez-vous nous assurer que vous allez attendre la fin totale et complète du débat public de la CNDP pour déposer ces dossiers, soit une fois que le débat sera terminé, donc le 7 juillet, mais aussi une fois que la CNDP aura pu rédiger et publier ses conclusions fin septembre, et enfin, après que vous ayez utilisé les trois mois réglementaires pour y répondre ?

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Nous notons la question. Y a-t-il une question sur Zoom ?

Mme Sofia ALIAMET – CPDP

Pas de nouvelles questions, Claire.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Merci. Madame ?

Mme Nicole HAUCHART – Intervenante dans la salle

Ce n'est pas une question et je ne m'adresse pas à Emily. Je suis maire, mais je vais intervenir en tant que citoyenne. Je réponds à Monsieur qui est intervenu en parlant du futur. Aujourd'hui, il y a trois articles qui alertent, dont un article qui alerte sur l'obsolescence des batteries et qui dit que nous sommes en train de préparer une société de voitures jetables. Il y a un deuxième article qui interpelle un peu la Commission du débat public et j'espère que non, parce que nous avons beaucoup de chance d'avoir des gens comme vous et d'avoir droit à accès et d'avoir droit à vous poser plein de questions et essayer d'approfondir au maximum les questions. Nous avons un pays où nous avons beaucoup de chance. Je pense qu'en Argentine et dans ces pays-là, cela n'existe pas. Il n'empêche que le débat n'a pas eu lieu à l'échelle nationale sur quels choix nous faisons. Je rejoins un peu SystExt et ce que nous avons entendu à Gannat lors de la première réunion de lancement. Il n'y a pas eu ce débat. Il est vrai que quand on voit que le taux de CO2 n'est peut-être pas forcément le particulier avec sa voiture qui cause le problème, mais qu'il faudrait peut-être réguler l'aviation et que cela permettrait peut-être de réduire, je pense qu'il y a des questions de fond qui mériteraient d'être posées. Souvenez-vous des portiques qui ont été installés tout le long des autoroutes. Il ne faudrait pas qu'un jour, on s'aperçoive que l'on a voulu encore créer des portiques et que nous les payons maintenant.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Merci. Monsieur ?

M. Joseph CARREIRA – Intervenant dans la salle

Bonsoir. Je suis de Stop Mines 03. Ce sera peut-être une remarque ou alors une grande interrogation qui va peut-être rebondir chez notre ami de la CGT. À l'heure d'une économie de 10 milliards d'euros recherchée par Monsieur Bruno LE MAIRE, comment aujourd'hui la DREAL peut confirmer qu'elle aura les effectifs nécessaires pour surveiller un tel projet sur notre territoire ?

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

C'est donc la question de la vigilance de l'État sur ce projet.

M. MORIZOT – Intervenant dans la salle

Tout à l'heure, vous avez botté en touche encore une fois par rapport aux études HMUC en disant que les calendriers seraient parallèles, mais

ce sont pour l'instant les seules études contrôlées par le public, c'est-à-dire nous, par l'État ou les pouvoirs publics, alors que tout à l'heure, Madame de la DREAL a dit que le minerai appartenait à l'État et appartenait à tout le monde. Au fur et à mesure que les débats ont lieu, j'ai de moins en moins confiance en la société Imerys et je mets en parallèle le fait que nous avons donné 23 ou 24 millions d'euros à Imerys par rapport à ce projet – l'État – alors que je pense que toutes les études dont on parle, y compris les études que nous avons pu demander à des élus locaux et qu'ils n'engagent pas, ces études ne sont ni pilotées par l'État ni contrôlées par les citoyens. Je pense que si nous voulons vraiment avoir des études les plus objectives possibles, pour autant qu'elles puissent l'être, ce n'est pas à Imerys de piloter. Je suis donc particulièrement choqué de ce point. Je le dis aussi au regard d'un vécu où j'ai, pendant 20 ans, animé un bureau d'études.

M. PICARD – Intervenant dans la salle

Je rejoins tout à fait mon collègue sur la confiance. Ce soir, elle s'écrase complètement. Elle n'est déjà pas bien haute, mais elle continue de s'écraser. Je ne sais pas si nous allons pouvoir encore creuser un trou. Nous y mettrons des résidus avec du ciment. Il y a toujours quelque chose qui m'interpelle, c'est qu'il n'y a aucun représentant de la préfecture ce soir. Encore une fois, c'est une honte. Je n'ai pas honte de le dire. C'est le cas. C'est une honte. Je ne sais pas si vous les avez interpellés et ce qu'ils vous ont répondu. La préfète n'est pas là. Des élus qui étaient favorables ou qui sont favorables au projet étaient là en début de séance et sont partis. Comme quoi, l'environnement les concerne énormément, et d'autres sont quasiment absents. Ils se sont exprimés à Montluçon d'une manière assez importante, sans parler du président de la CCI qui a dit qu'effectivement, il fallait réindustrialiser, quels que soient les moyens, la méthode, l'environnement, mais peu importe, on fonce.

Je ne reviendrai pas sur les déchets. C'est affligeant pour un territoire d'entendre que vous allez remettre en surface, des déchets non bétonnés. Pour la résistance, je ne sais pas de combien de temps elle sera, avec le vent et la pluie. Sur une colline, cela va ruisseler automatiquement. On s'attend à une pollution importante dans les années à venir. C'est très clair.

Ensuite, on disait souvent que le granite était quasi imperméable, mais pas entièrement, que cela a été recyclé, mais pas complètement, que l'on ne peut pas dire exactement. À chaque fois, il y a des hésitations. À chaque fois, vous n'avez pas de précisions et à chaque fois, nous n'avons pas les études. Je vais faire bref. Les boues d'enfouissement, nous n'en avons absolument pas parlé ce soir. Concernant les boues d'épuration de Montluçon, comment allez-vous les traiter derrière ? La DREAL a parlé des contrôles. Je partage complètement, avec les licenciements qui ont été faits ou les non-reconductions de contrat. Après, il y a la convention citoyenne avec 149 propositions. Le gouvernement s'assoit dessus et pourtant, cela permettrait de baisser les émissions de 40 % d'ici à 2030.

La tonne de lithium, 75 000 dollars l'année dernière, 13 500 actuellement. L'Allemagne arrête la subvention des voitures électriques. C'est une réalité. Vous êtes de bons communicants, vous êtes extraordinaires, mais nous ne sommes pas naïfs. Renoncez à ce projet. Certains ont succombé au charme des sirènes, d'autres luttent démocratiquement. Les risques sont trop importants et durables. La Terre n'a pas besoin de cela. Aujourd'hui, c'est la journée de la Terre, mais ça l'est 365 jours par an. Il y avait une très belle conférence vendredi soir sur quelqu'un qui a côtoyé le Congo et l'extraction. Je vous invite à la partager et à la regarder. Elle est extraordinaire.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Merci. Il y a quand même plusieurs questions qui interpellent l'État. Pourriez-vous nous apporter quelques éléments de réponse ? Par

exemple, comment faire confiance à l'État sur comment il va garantir ce projet ? Représentez-vous la préfète ?

Mme Sophie SEYTRE – DREAL

Non, je n'ai pas mandat de Madame la Préfète pour parler en son nom. Je parle au nom de la DREAL. Concernant la question des effectifs, la seule chose à ce jour que je peux dire, puisque je ne peux pas me prononcer sur des choses que je ne connais pas encore, c'est que le service de l'inspection des installations classées est l'un des rares services de l'État qui continue à voir plutôt des augmentations d'effectifs plutôt que des baisses. Je ne peux pas vous dire autre chose. Je ne sais pas ce qui se passera dans deux ans ou dans dix ans. Voilà la seule chose que je peux vous dire.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

L'un des constats est que vous avez été plusieurs à faire des remarques, que ce soit dans la salle, dans les autres réunions ou sur Zoom, sur le fait qu'il est compliqué de se prononcer et de se forger un avis sachant qu'il manque des informations. C'est effectivement un exercice qui est difficile, peut-être désarçonnant pour vous. On vous demande à la fois de questionner et de vous exprimer sur un projet qui est en train de démarrer, qui a déjà quelques études quand même, mais qui n'a pas tout. Vous avez donc l'impression de pouvoir être floué parce qu'il faut se décider. Nous savons que cela est difficile. Si la question vous avait été posée plus tard, les options auraient été moins ouvertes. Nous sommes donc sur une espèce d'équilibre, mais d'un autre côté, c'est maintenant que le projet peut justement prendre en compte des évolutions, des questionnements, et c'est maintenant que vous pouvez dire qu'il manque telle ou telle information indispensable pour se décider dans plusieurs mois. C'était quand même quelque chose que je voulais vous dire, qui est très important et qui revient régulièrement dans vos prises de parole. Je vous propose de prendre trois dernières questions avant de terminer. Nous vous proposons un temps convivial ensuite, avec un mur d'expression où vous pourrez continuer à poser des questions.

Caroline – Intervenant dans la salle

Bonsoir. Je voudrais revenir à quelque chose que j'ai lu dans les documents d'Imerys qui était que l'une des solutions pour que la mine n'ouvre pas serait les quantités de lithium batteries recyclées. Or, les chiffres dans le document d'imagerie qui date de 2019 mentionnaient qu'en 2019, il y avait 5 000 tonnes de lithium batteries recyclées en France. Je fais un peu rapidement parce que je ne suis pas très forte sur les chiffres, mais il fallait que ça triple en 2027. En cherchant très rapidement, j'ai trouvé une société dans l'Aveyron que j'ai contactée et dont ces derniers ont annoncé un chiffre de lithium pour batteries pour 2023 de 10 000 tonnes recyclées, ce qui veut dire que de 2019 à 2023, cela a doublé. On peut imaginer que pour 2027, cela aura bien triplé. C'était la consigne qu'Imerys marquait dans son document pour que l'on n'ouvre pas la mine et que le recyclage soit suffisant.

M. Étienne PHILIPPE – Intervenant dans la salle

Je voulais juste ajouter quelque chose au sujet de la DREAL. Je connais une porcherie industrielle à Durmignat. L'exploitant s'était engagé à planter une haie pour protéger le riverain. Cette haie n'existe pas. Cela fait plusieurs fois que la direction de protection des populations est alertée et la DREAL, semble-t-il, n'est toujours pas intervenue. Il s'agit juste d'une petite haie. Concernant les zones humides, nous avons appris beaucoup de choses ces dernières années sur la forêt et je me demande si, en fin de compte, une forêt n'est pas une zone humide. Concernant le repérage des zones humides par le SAGE, j'y ai personnellement participé et je me suis rendu compte que c'est purement déclaratif, c'est-à-dire que si un paysan a une zone humide chez lui, il appelle le SAGE pour qu'il y ait un repérage. Si personne ne

dit rien, il n'y a pas de repérage. C'est un peu ce que j'ai constaté. J'y ai participé, Madame.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Vous n'êtes pas tout à fait d'accord entre vous. Ce n'est pas grave. Il faudra être prêt le 30 mai.

Mme Lucette TERRENOIRE – Intervenante dans la salle

Par rapport à l'économie, puisque Monsieur nous avait interpellés sur l'économie, je vais quand même vous dire que la NASA avance beaucoup plus vite que nous. Les batteries sont faites avec du graphite, sont moins lourdes, permettent d'avoir des voitures plus petites et sont plus énergétiques, donc permettent d'aller plus vite. Elles ont plus de force et elles durent plus longtemps. Je trouve que la France est en retard sur tout ce qui est progrès. Pas sur l'innovation, mais sur le progrès. Ce n'est pas la même chose.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Nous sommes encore sur des choses qui dépassent effectivement un petit peu le projet et qui font partie du contexte qui est important. Je voudrais juste vérifier sur Zoom. Y a-t-il des témoignages ou des questions avant que l'on termine ?

Mme Sofia ALIAMET – CPDP

Tout à fait. Il y a un petit témoignage d'un participant qui indique que contrairement à ce qui avait été dit, la DREAL a suivi et contrôlé un grand projet minier, celui de Koniambo en Nouvelle-Calédonie entre 2000 et 2013, avec des problématiques qui étaient autrement plus complexes selon lui.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

D'accord. Pourrions-nous avoir des informations plus fines par la suite ? Peut-être sur le site internet pour toute la transparence dont vous parlez tout à l'heure ? Nicolas, voulais-tu rajouter quelque chose ?

M. Nicolas LE MEHAUTE – CPDP

Juste un dernier point pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. Lorsque nous parlons de résidus de boue d'épuration de l'usine de conversion, est-ce le même sujet que les résidus de l'usine ou est-ce un autre sujet ?

M. Grégoire JEAN – Directeur en Recherche et Développement, Imerys

Je pense que l'on parle des eaux usées de la station d'épuration que nous allons utiliser. Ce que l'on récupère s'appelle des eaux grises. Il peut y avoir des matières en suspension, mais nous sommes loin d'avoir des boues. Nous ne sommes pas sur des taux de solide de 20 ou 30 %. Nous avons de l'eau, quelquefois des matières en suspension très légères. Normalement, c'est de l'eau qui doit être jetée dans le Cher et il n'est pas censé rejeter une boue dans le Cher. En entrée de notre station de traitement, nous aurons un dispositif pour s'assurer que du solide n'entre pas dans notre traitement. Il y a ensuite un dispositif de microfiltration et d'osmose inverse pour ne pas introduire tous ces éléments dans notre circuit de process. C'est de cette façon qu'elle est traitée. Nous ne parlons pas de boues, mais bien d'eau.

M. PICARD – Intervenante dans la salle

L'eau va être en surcharge exponentielle des produits qui vont servir à extraire le lithium. Comment allez-vous traiter ces eaux et que vont devenir les résidus ? Vont-ils repartir en arrière ?

M. Grégoire JEAN – Directeur en Recherche et Développement, Imerys

J'en ai parlé. C'est le zéro rejet liquide. On ne rejette pas l'eau. Les eaux de process sont en recyclage. Le problème, c'est que lorsque nous sommes en recyclage, même lorsque nous avons des étapes de

purification, certaines espèces vont se concentrer et vont à un moment menacer la pureté des produits que nous allons faire. Nous faisons donc une dérivation. Un petit pourcentage de cette eau n'est pas recyclé. Nous allons évaporer toute cette eau. C'est le principe du zéro rejet liquide. On évapore cette eau et on a un déchet ultime. Ce sont les 11 000 tonnes dont j'ai parlé. Ceux qui, a priori, seront dangereux iront dans du stockage ultime. Je l'ai mentionné et je l'ai affiché. Nous avons effectivement ce déchet qui est concentré en impuretés et qui ne sera non pas rejeté dans le milieu, puisque l'eau récupérée est recyclée de nouveau en intérieur. Par contre, ces déchets, eux, vont être mis sur une zone de stockage ultime, en ISDD. Il y en a plusieurs en France. Nous ne les avons pas identifiés précisément. Nous savons qu'il y a le volume nécessaire annuel dans les installations. Il y a des opérateurs qui le font, typiquement des opérateurs spécialisés là-dedans, comme VEOLIA, qui opèrent ce genre de zones de stockage.

M. Fabrice FREBOURG – Imerys

Sur les zones humides, la méthodologie est très claire et est spécifiée dans les textes depuis l'arrêté ministériel de 2018. Il faut que le terrain corresponde à des critères pédologiques avec des traces d'oxydoréduction et des critères floristiques. Ce sont ces deux paramètres qui permettent de déterminer si un terrain est une zone humide ou non. Il y avait une question ou une remarque sur le contrôle des études et leur fiabilité. C'est gentil pour les bureaux d'études qui sont éventuellement dans la salle. Ces études sont menées avec sérieux. Elles sont contrôlées par les services de l'État. Elles seront apportées dans le cadre de la concertation continue, lorsque nous allons avoir la concertation continue après ce débat public, elles seront partagées lors des enquêtes publiques qui vont non plus durer un mois, mais trois mois. Je rappelle aussi que l'État peut, s'il le souhaite, faire expertiser ces études. Madame SEYTRE de la DREAL en a parlé tout à l'heure. Le troisième point concernait le dépôt des usines pilotes. Je ne voudrais pas éluder la question. On envisage de déposer ce dossier qui est hors du champ du débat public, probablement dans le courant du mois de juin. Ceci étant, l'enquête publique de ce dossier aura lieu à l'issue de la remise du rapport du débat public.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Oui. Ce n'est pas parce qu'il n'est pas dans le débat qu'il n'y a pas d'enquête publique. Une chose importante à avoir en tête pour vous est que vous pouvez participer à l'enquête publique sur ce projet-là. Je vous propose de s'arrêter là. Si vous n'avez pas obtenu de réponse à votre question, vous pouvez la poser en ligne ou sur le mur d'expression. Nous avons un temps informel avec de quoi grignoter pour ceux qui le veulent. Merci à tous d'avoir supporté cette température glaciale.

COMPTE RENDU INTEGRAL DU TCHAT ZOOM DE LA REUNION

Chantal Panarioux

Bonsoir à vous

Véronique ROBERT

Bonjour, Merci pour cette réunion.

Sofia Aliamet - Animation Zoom

Bonsoir à toutes et tous, Bienvenue pour cette réunion du débat public sur le projet de mine de lithium.

N'hésitez pas à partager vos réactions, observations et questions tout au long de la rencontre.

Sofia Aliamet - Animation Zoom

L'enregistrement, ainsi que la présentation PPT de ce soir seront mis en ligne sur le site du débat public dans les jours à venir : <https://www.debatpublic.fr/mine-de-lithium-allier/agenda>

Sofia Aliamet - Animation Zoom

Pour rappel, la réunion de ce soir porte spécifiquement sur les questions environnementales et sanitaires (Le sujet de l'eau sera traité spécifiquement le 30/05 prochain) : <https://www.debatpublic.fr/mine-de-lithium-allier/agenda> Découvrez tous les moyens de participer au débat sur le site : <https://www.debatpublic.fr/mine-de-lithium-allier/je-participe-5425>

Marc

La transmission est très mauvaise !

Véronique ROBERT

Le nom de l'additif svp ?

Marc

Je passe sur le portable...impec

Annabelle Fagiolo – Régie Zoom

Si vous rencontrez des problèmes de latence, d'écran gelé, d'audio de mauvaise qualité, essayez les étapes suivantes : Passez à une connexion câblée Changez, si possible, de point d'accès Wifi Essayez de rapprocher votre ordinateur ou votre appareil mobile du routeur WiFi ou du point d'accès de votre domicile ou de votre bureau.

Sofia Aliamet - Animation Zoom

Bonjour, il semble que ce soit l'etheramine qui soit mentionné par les participants en ligne.

Sofia Aliamet - Animation Zoom

Pour rappel, pour les personnes qui souhaitent intervenir pour poser des questions, partager des réactions, vous pourrez le faire, en levant la main (Pour cela, cliquez sur "réactions" puis "lever la main") au moment des temps d'échanges.

Vicki-Val de Marne

Quels seront les impacts environnementaux en termes d'accroissement du trafic de camions sur les routes aux alentours des différentes parties du projet ?

Patrick

Quelles options existent-elles pour mettre en valeur la richesse minéralogique et le statut de patrimoine minéralogique naturel exceptionnel du secteur de Beauvoir à Échassières ? La création d'un conservatoire ouvert au public en fait-elle partie ?

Casillarene

L'implantation de l'usine de conversion située à côté d'un centre aquatique et d'un stadium n'est-elle pas risquée ? L'usine sera t'elle classée Seveso ? Si oui quel niveau ?

Sofia Aliamet - Animation Zoom

Merci pour votre question. Pour information, une réunion spécifique dédiée aux retombées potentielles du projet pour le territoire (aménagement du territoire, emplois, économie etc.) aura lieu mardi 14/05 : <https://www.debatpublic.fr/mine-de-lithium-allier/les-retombees-pour-le-territoire-5472>

Patrick

Merci pour l'info.

Sofia Aliamet - Animation Zoom

Si vous souhaitez partager vos observations, questions lors du temps d'échanges, n'hésitez pas à lever la main. Vous pouvez pour cela cliquer sur l'onglet "réactions" puis "Lever la main" pour manifester votre souhait d'intervenir

Bernard Gazet

Je souhaite réagir sur ce le point du process qui ne se passerait pas en France

Faly (citoyen)

Certes, l'État prend en charge (donc de l'argent public) si l'exploitant est défaillant ; mais en amont, quels leviers de l'État sur l'exploitant pour qu'il ne soit pas défaillant ?

Sofia Aliamet - Animation Zoom

Merci pour vos questions écrites, je vais les partager en synthèse

Chantal Panarioux

Qu'en sera-t-il des impacts sur la piscine municipale, qui est dans le secteur de La Loue ?

Patrick

De nombreux captages d'eau ont lieu sur les communes à proximité du Cher en aval du site de l'usine (St Victor, Estivareilles, ...) la qualité de l'eau potable sera-t'elle garantie

Sofia Aliamet – Animation Zoom

N'hésitez pas à préciser à quel titre vous participez dans la salle virtuelle dans le tchat (association, élu, etc.)

Patrick

Citoyen d'une commune du val de Cher

Véronique ROBERT

Je suis membre de plusieurs associations de défense de l'environnement mais intervient à titre personnel.

Sofia Aliamet - Animation Zoom

Bonsoir, merci nous prenons bien note. Sur la question de l'eau, une réunion spécifique est organisée le 30 mai prochain, pour approfondir la question des impacts potentiels du projet sur la ressource en eau : <https://www.debatpublic.fr/mine-de-lithium-allier/les-impacts-sur-leau-5474>

Atmo AURA -Lise Missiaen

Je représente ATMO AURA, l'observatoire régional de la qualité de l'air (association loi 1901)

Bernard Gazet

Depuis qu'un intervenant à la réunion de Paris a évoqué que le lithium d'Echassières serait envoyé pour traitement en Chine, cet argument est répété largement. FNE vient de le faire encore ce soir. Est-il possible d'avoir un éclairage précis sur ce que ORANO fera ou non en France

Liane

Oui question importante sortie de la réunion précédente, en termes de transport et industrialisation: aller dans le Nord, puis pour préparer cathodes en Chine? et revenir?

Eliane

Pourriez-vous réexpliquer clairement le circuit et forcément l'impact transport qui en découle.

Annabelle Fagiolo – Régie Zoom

Concernant les procédés et un traitement éventuel en Chine, la question a été posée et une réponse apportée sur la plateforme participative : <https://participer-debat-lithium.cndp.fr/project/partagez-votre-avis/collect/depot/proposals/lithium-et-la-chine>

Casillarene

Comment s'expliquer que l'on présente ici les produits présents sur l'usine de conversion, leurs quantités et l'on ne sait toujours pas si classement sèves ou non ?

Atmo AURA - Lise Missiaen

Je pense que c'est une question de quantité stockée au maximum sur le site. Imerys en est au stade de donner les quantités utilisées par an, il y aura du roulement qui dépend des processus et de l'organisation de l'usine... non encore déterminée à ce stade il paraît

Patrick

Dans un autre contexte (industries chimiques) L'état n'a pas su protéger l'Aumance de la pollution à la méthionine pendant des dizaines d'années ...Peut-on être rassuré aujourd'hui ?

Sofia Aliamet - Animation Zoom

Bonsoir Patrick, Merci pour votre question. Comme évoqué, les questions spécifiques à l'eau, seront abordées le 30 mai, lors d'une réunion dédiée.

Patrick

Désolé si je suis hors sujet mais la réponse à cette inquiétude devra trouver une réponse satisfaisante

Sofia Aliamet - Animation Zoom

Tout à fait, cette question n'est pas du tout hors sujet. Je précise simplement, que justement l'équipe du débat a choisi d'organiser une réunion spécifique sur le sujet de l'eau, le 30 mai prochain :

<https://www.debatpublic.fr/mine-de-lithium-allier/les-impacts-sur-leau-5474>

Patrick

Ma question ne porte pas spécifiquement sur l'eau mais plutôt sur la capacité de l'état à protéger l'environnement et les citoyens face aux enjeux de l'emploi ou de l'industrie

Hafid BAROUDI – INERIS

Remblayer une carrière avec des résidus ne peut se faire que si c'est inerte. A vérifier et envisager un plan B si ce n'est pas le cas compte tenu des volumes

Marie Paule Murail

On suppose que les autorisations ne seront données que lorsque l'on sera surs que les déchets non inertes seront traités de façon convenable, pour l'instant tout cela n'est pas très net

Frédéric Poulard (Ineris)

Se pose également la question de la distance entre ces sites de stockage de déchets (notamment pour les déchets dangereux) et le site d'extraction.

Véronique ROBERT

Comment se fait-il que la concertation publique soit déjà lancée alors que tant d'éléments utiles manquent encore ? Est-ce que ça a un rapport avec le décret de simplification des études d'impact pour certaines installations dont les mines et carrières ?

Hafid BAROUDI - INERIS

Je vous souhaite une bonne fin de réunion. JE ne suis pas compétent sur le sujet de la biodiversité. Merci et bonne soirée

Sofia Aliamet - Animation Zoom

Merci pour votre participation Bonne soirée

Sofia Aliamet - Animation Zoom

Bonsoir Véronique, Le débat public intervient bien en amont, lorsque toutes les options sont ouvertes, y compris celle de réaliser ou non le projet (opportunité) et/ou de ses alternatives possibles. C'est pourquoi toutes les caractéristiques ne sont pas encore arrêtées, pour permettre de débattre des enjeux et questions stratégiques. Si la maîtrise d'ouvrage décide de poursuivre son projet, à l'issue du débat, d'autres procédures de participation aux publics seront organisées : concertation, enquête publique, permettant de débattre des caractéristiques du projet. La Commission nationale du débat public garantit le continuum de la participation, jusqu'à la procédure d'enquête publique. Plus d'infos sur le site de la CNDP : <https://www.debatpublic.fr/participation-et-environnement-692>

CP

Les diapos sont peu lisibles (tableaux, légendes...), dommage

Romain TORD – équipe du débat

Les documents présentés en réunion sont disponibles quelques jours plus tard sur le site du débat public, pour que vous puissiez en prendre connaissance dans des conditions plus confortables.

Sofia Aliamet - Animation Zoom

En effet, les documents, comme l'enregistrement, seront mis en ligne à cette adresse : <https://www.debatpublic.fr/mine-de-lithium-allier/les-impacts-environnementaux-et-sanitaires-5471>

Sofia Aliamet – Animation Zoom

Pour rappel, n'hésitez pas à partager vos questions, observations, questions dans le tchat

Véronique ROBERT

Merci pour ces précisions. En quoi le décret de "simplification" impacte-t-il cette consultation publique ?

Sofia Aliamet - Animation Zoom

Les réformes en cours n'ont pas de conséquences sur ce débat public, qui a démarré avant.

Véronique ROBER

Le décret n'est pas encore publié ?

Véronique ROBERT

J'ai participé à une consultation publique le concernant récemment mais je ne le retrouve plus pour le moment.

Véronique ROBERT

Je viens de le retrouver (carrières, captages de CO2) : https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-de-decret-portant-diverses-dispositions-a2984.html?utm_source=brevio&utm_campaign=CA_dcret-levage&utm_medium=email

Sofia Aliamet - Animation Zoom

Si vous souhaitez intervenir sur les sujets de biodiversité, n'hésitez pas à lever la main virtuelle. Pour cela, vous pouvez aller dans "réactions" en bas de votre écran puis "lever la main «Autrement, vous pouvez partager vos observations et questions dans le tchat

Frédéric Poulard (Ineris)

Je vais vous quitter, bonne fin de réunion. Merci pour les échanges et infos.

Véronique ROBERT

C'est un examen au cas par cas pour les "Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation."

CP

Le son des intervenants est meilleur que les autres fois, pas contre on n'a plus le son de la salle, dommage

David Chevallier – équipe du débat

Bonsoir, le projet de décret que vous mentionnez concerne les études environnementales et non la participation du public. Sur ce volet réglementaire, le débat public sur le projet de mine de lithium n'est pas concerné par la simplification envisagée.

Atmo AURA -Lise Missiaen

Peut-on avoir une quantification en ha des zones humides qui seraient affectées par le projet ? on l'a peut-être déjà eue mais je n'ai pas le chiffre en tête

Atmo AURA -Lise Missiaen

Les zones humides sont des puits de carbone, les toucher entraîne donc un dommage pour le climat et l'air

Atmo AURA -Lise Missiaen

@IMERYS : ATMO peut fournir des estimations des impacts sur la qualité de l'air liés à ces études trafic

Atmo AURA -Lise Missiaen

Je dois vous laisser. Bonne soirée

Sofia Aliamet - Animation Zoom

Merci pour votre participation, et votre proposition

Véronique ROBERT

Mais si l'étude environnementale a lieu ensuite ?

Asillarene

Bonne soirée, avec le Saint Pourçain un morceau de pâté aux patates, pâté bourbonnais est indispensable.

David Chevallier – équipe du débat

Cela concernera les étapes suivantes de la participation du public. Si le porteur du projet indique qu'il poursuit l'étude de son projet, commencera une concertation continue jusqu'à l'enquête publique, phase aval de la participation du public

Chantal Panarioux

Merci pour ce débat, toujours un peu plus d'informations, qui complètent les premières informations. Il est vrai que les données concrètes ont une importance de qualité primordiales pour la vie environnementale et celle des personnes, qui œuvreront dans ce lieu. Je vais quitter la réunion et je vous souhaite une très bonne soirée.

Chris

Merci pour cette réunion. Bonne soirée.

Claude Citon

Contrairement à ce qui a été dit, la DREAL a suivi et contrôlé un grand projet minier, le projet Koniambo en Nouvelle Calédonie, entre 200 et 2013, avec des problématiques autrement plus complexes !

Véronique ROBERT

Mais ce n'est pas le premier projet dont le débat commence alors que les études ne sont pas terminées : pourquoi cette précipitation ?!

Sofia Aliamet - Animation Zoom

Bonsoir, l'intervenante mentionnait qu'il n'y avait pas eu de projet similaire pour la DREAL Auvergne Rhône Alpes.

Claude Citon

Je peux en donner ...

Sofia Aliamet - Animation Zoom

Merci à toutes et tous pour votre participation

Claude Citon

Merci !!